المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
ⴰⵅⵔⴰⵍ ⴰⵎⴰⵜⵜⴰⵢ ⵏ ⵜⵎⵙⴰⵡⴰⵍⵜ ⴰⵔⵀⵉⵣⵉⵇ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Rapport Annuel 2022

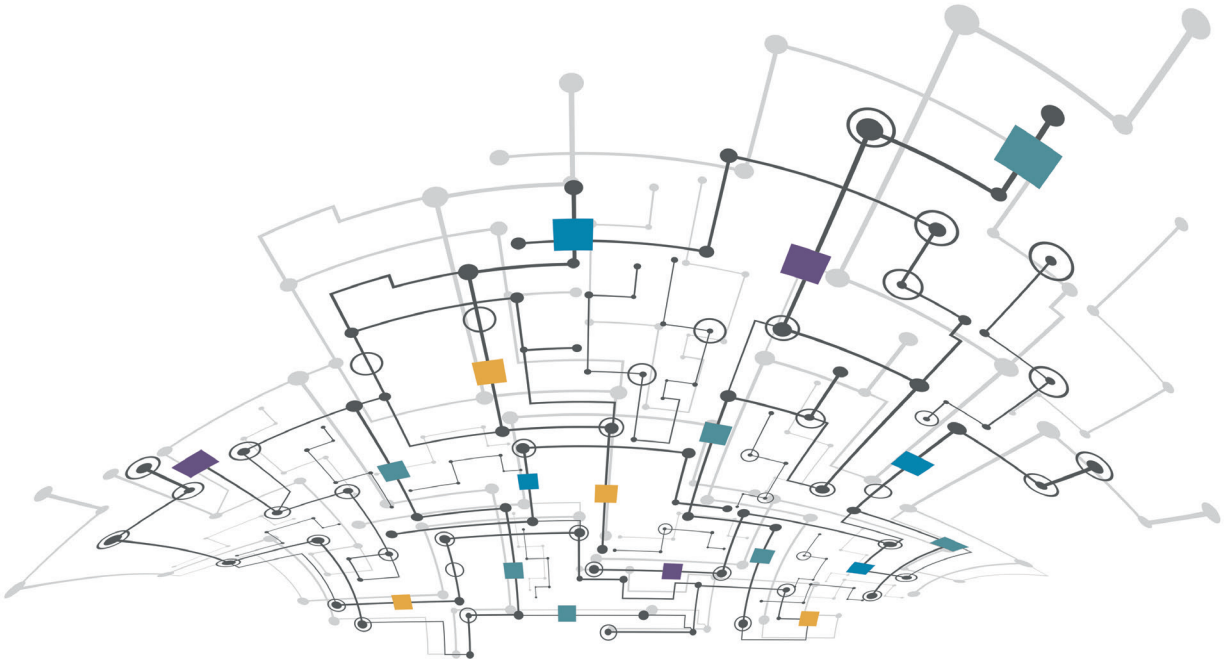

Rapport Annuel 2022

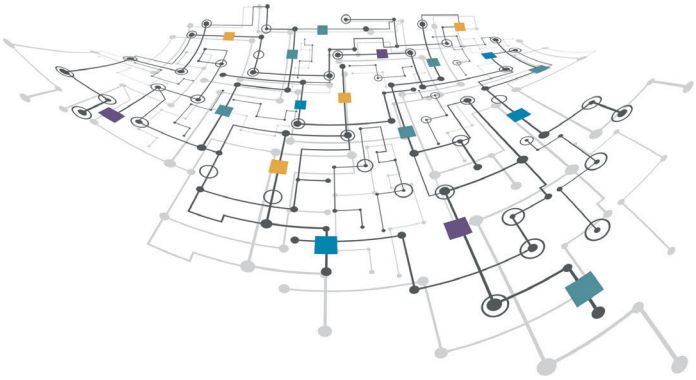

«Le Maroc qui est résolument engagé dans la voix de la modernité et de la démocratie, ne pouvait admettre que son espace audiovisuel puisse être de reste et ne pas accompagner cette évolution d'une façon répondant aux besoins du citoyen qui appelle de ses vœux un espace médiatique alliant modernité et attractivité dans le respect des valeurs constantes et immuables de la Nation.»

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste

Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste

Sommaire

Mot de la Présidente **7**

1• Les activités de la Haute Autorité **10**

1.1 La régulation du paysage audiovisuel national 10
1.2 La contribution aux stratégies et actions sectorielles de politique publique 23
1.3 Vulgarisation et promotion du mandat et de l'action du régulateur 27
1.4 La coopération internationale 31
1.5 La gouvernance et la vie interne 42

2 • Le suivi de l'évolution du paysage audiovisuel national **46**

2.1 L'offre audiovisuelle nationale 48
2.2 Le marché national de l'audiovisuel 55
2.3 Les équipements et la consommation des médias 61
2.4 La production audiovisuelle nationale 64

Conclusion **69**

Mot de la Présidente

Mme Latifa Akharbach

« ...Les opérateurs audiovisuels publics et privés devront continuer à contribuer de manière significative à la consécration du droit du citoyen marocain, devenu internaute et grand utilisateur des médias sociaux, à une information utile, crédible. »

L'année 2022 est celle de la fin de cette crise pandémique du Covid-19 qui a été aussi un test immunitaire pour le secteur de la communication audiovisuelle. La crise sanitaire devenue crise économique a mis tout l'écosystème médiatique devant des défis exacerbés certes par le contexte exceptionnel du Covid mais qui renvoient en réalité à des risques systémiques révélés depuis longtemps.

Les enseignements de la crise doivent être analysés également en rapport avec les conditions particulières de l'expérience marocaine de libéralisation du secteur de l'audiovisuel, expérience qui demeure encore en construction, notamment économique, malgré ses nombreux acquis en termes de pluralisme d'expression politique et sociale, de diversité culturelle, de promotion de la production nationale, etc.

En 2022, le suivi par la HACA de la situation globale du secteur de la radio et de la télévision a révélé au moins deux défis particulièrement sensibles : la pérennisation de la résilience des entreprises et des médias audiovisuels, d'une part, et le renforcement de leur capacité à contrer le fléau de la désinformation, d'autre part.

Intimement liées, ces deux problématiques concernent l'espace public médiatique dans notre pays de manière particulière mais elles représentent une préoccupation pour les pouvoirs publics et les autorités de régulation partout dans le monde dans un contexte de mondialisation et de digitalisation de l'offre de contenus, en général, et de l'offre informationnelle, en particulier.

Dans notre pays, il est de plus en plus évident que la prise en charge à tous les niveaux de la décision et de l'action médiatiques de ces deux défis majeurs a besoin d'être adaptée à la nouvelle donne de la transformation numérique de la communication. Les opérateurs audiovisuels publics et privés devront continuer à contribuer de manière significative à la consécration du droit du citoyen marocain, devenu internaute et grand utilisateur des médias sociaux, à une information utile, crédible. Sans cette montée en charge compétitive de l'offre audiovisuelle nationale, la libéralisation du secteur ne pourra prétendre à la satisfaction de ses objectifs solennellement exprimés par Sa Majesté le Roi dans le préambule du Dahir portant création de la Haute Autorité, en considérant que «le droit à l'information, élément essentiel de la libre communication des pensées et des opinions, doit être assuré, notamment, par une presse indépendante, des moyens audiovisuels pouvant se constituer et s'exprimer librement, un service public de radio et de télévision à même d'assurer le pluralisme des divers courants d'opinion».

Le caractère impérieux de cette adaptation de l'offre médiatique nationale aux défis générés par la globalisation de la communication a été solennellement

rappelé par Le Message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, adressé à la Famille de l'Information et de la Communication à l'occasion de la Journée Nationale de l'Information, le 15 novembre 2022 : «notre paysage médiatique national ne saurait relever les défis du nouveau millénaire, ceux qu'impose la globalisation de l'offre des médias et la généralisation graduelle de l'accès aux ressources de la société de l'information et de la communication, sans une refonte de ses modes de fonctionnement, et sans qu'il soit doté des dispositifs juridiques, des outils et des ressources nécessaires pour ce faire».

Les différents échanges que la HACA a eus tout au long de l'année avec les opérateurs et les acteurs du marché audiovisuel ainsi que les rapports thématiques et les notes stratégiques établis, montrent que la réponse nationale aux défis renouvelés de la construction d'un système médiatique national en phase avec l'évolution technologique et les attentes de la société gagnerait à s'inscrire dans une logique globale, structurelle et durable, au-delà des actions d'appui et de soutien ponctuel rendues nécessaires pour dépasser les effets immédiats et conjoncturels de la crise.

La complémentarité entre l'offre publique et l'offre privée, l'évolution du modèle économique de l'audiovisuel, le renforcement des compétences et des ressources humaines du secteur, la préservation de l'intégrité du droit du citoyen à l'information et la prise en compte de l'équité territoriale dans la mise en place de nouveaux services audiovisuels, etc… les pistes d'action ne manquent pas dans ce vaste et urgent chantier de la formulation d'une politique publique inspirée et exigeante pour la promotion d'un système médiatique national compétitif, ouvert sur les attentes de toutes les générations de Marocains et à même d'être un espace d'expression de la singularité identitaire, culturelle, politique et civilisationnelle du pays.

1. Les activités de la Haute Autorité

1.1 La régulation du paysage audiovisuel national

1.1.1 Le suivi des contenus audiovisuels

Données générales sur les décisions du CSCA en 2022

Courant l'année 2022, le CSCA a pris 80 décisions, contre 56 en 2021, dont 2 sur auto-saisine du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle – CSCA. Le nombre restreint des auto-saisines dénote une évolution extrêmement positive, qui traduit une appropriation effective des principes et des règles qui régissent l'activité de la communication audiovisuelle par les éditeurs de radio et de télévision nationaux.

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle en réunion plénière

Les décisions relatives au suivi des contenus audiovisuels prises par le CSCA en 2022

Répartition des décisions selon la problématique et l'origine de la saisine

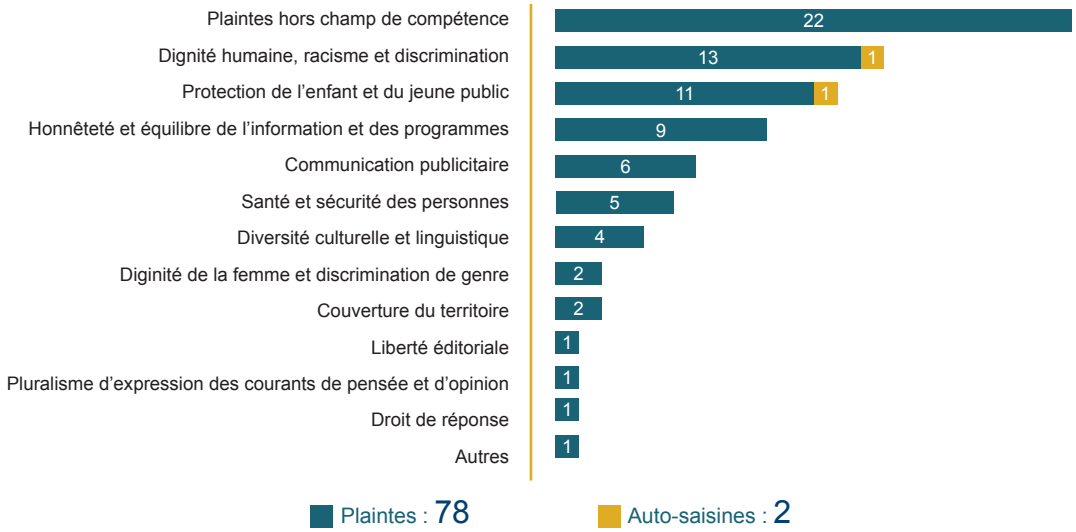

Sur les 80 décisions prises par le CSCA en 2022, 22 portent sur des plaintes ayant un objet hors champ de compétence de la HACA, soit 28%.

Les décisions relatives au suivi des contenus audiovisuels prises par le CSCA en 2022

Répartition des décisions selon la problématique et la catégorie des plaignants

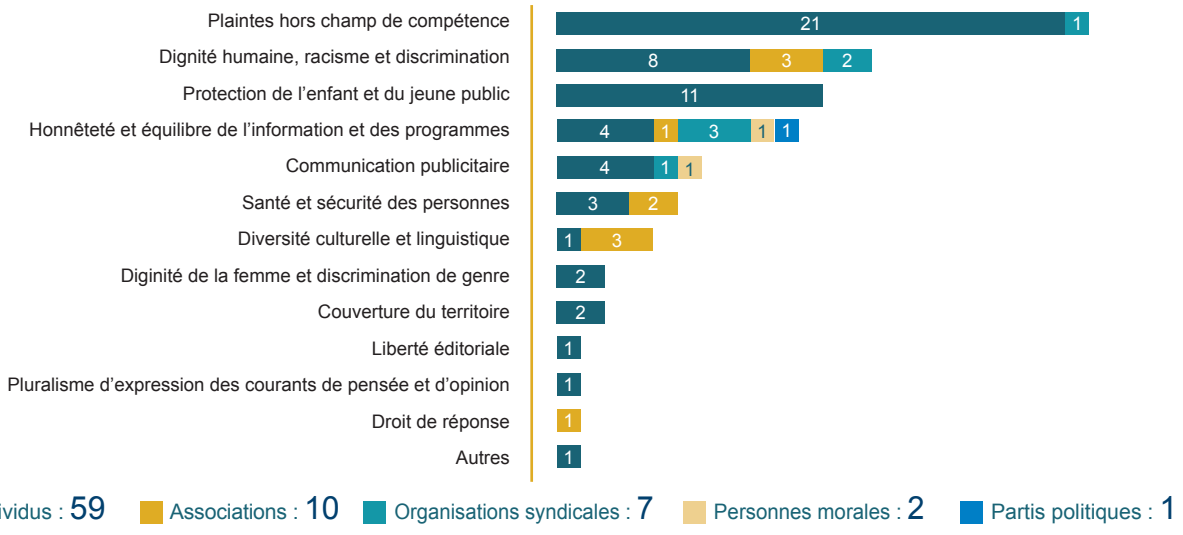

NB. Les plaintes portant sur le même objet et reçues de personnes différentes sont comptabilisées comme une seule plainte.

Les plaintes reçues par la HACA portent sur des problématiques très diversifiées. Elles sont initiées essentiellement par les individus et les associations. Hormis les plaintes hors champ de compétence de la HACA, celles-ci ont initié 46 plaintes, contre 7 déposées par les partis politiques et les syndicats.

Au regard des éléments présentés dans le graphe ci-dessus, la dignité humaine, racisme et discrimination est en tête des problématiques traitées par le CSCA en 2022.

Durant l'année 2022, le CSCA a pris 69 décisions de rejet ou de classement, dont quasiment la moitié en raison des exigences du respect des principes de la liberté éditoriale et de la liberté de la création artistique ou de l'objet hors champ de compétence de la HACA.

Le nombre et la nature des sanctions décidées sont moins nombreuses en 2022 qu'en 2021. Ainsi, seuls 3 avertissements ont été prononcés contre 4 en 2021. En revanche, aucune décision de suspension de diffusion de programme et de publication de communiqué du CSCA n'a été prise en 2022, contre respectivement 2 et 1 en 2021.

Les décisions relatives au suivi des contenus audiovisuels prises par le CSCA en 2022

Répartition des mesures prises selon l'origine de la saisine

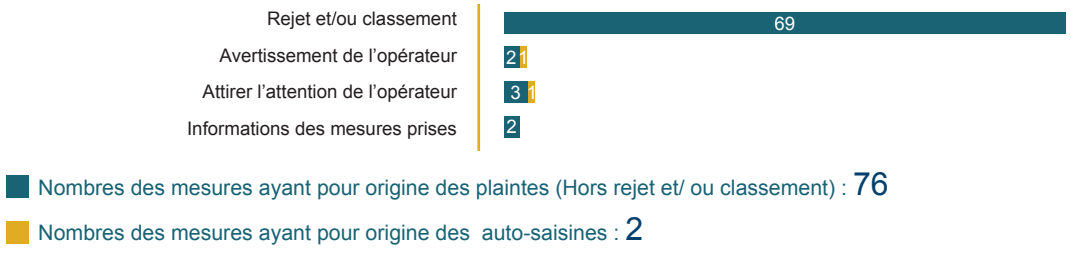

NB : une même décision du CSCA peut édicter plusieurs mesures cumulées

1.1.2 Le suivi du pluralisme d'expression des courants d'opinion et de pensée

En vertu de son mandat constitutionnel, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), conformément à l'article 165 de la Constitution du Royaume, veille au respect de l'expression pluraliste des courants d'opinion et de pensée dans les programmes des services de radio et de télévision, selon des règles spécifiques, tant en périodes électorales qu'en dehors de ces périodes.

Conformément à la loi, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA) établit un relevé du temps d'intervention des personnalités politiques, syndicales, professionnelles et associatives dans les programmes d'information diffusés par les services de radiotélévision publics et privés. Ce relevé, qui est publié trimestriellement, est adressé au Chef du Gouvernement, aux Présidents des deux Chambres du Parlement, aux partis politiques, aux organisations syndicales, aux chambres professionnelles, au Conseil National des Droits de l'Homme et au Conseil Économique, Social et Environnemental.

Relevés trimestriels des interventions des personnalités publiques dans les radios et les télévisions

Ces relevés, publiés également sur le site Internet de la HACA, sont encadrés par la décision du CSCA n° 18-20 du 22 Ramadan 1439 (7 juin 2018), relative à la garantie de l'expression pluraliste des courants d'opinion et de pensée dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales générales et référendaires.

Depuis 2022, le CSCA publie un relevé dédié au temps d'intervention des personnalités publiques féminines, pour mettre en relief l'état des lieux de leur participation dans les débats publics sur les services de communication audiovisuelle.

Relevés trimestriels des interventions des personnalités publiques féminines dans les radios et les télévisions

Ainsi, et sur la base des quatre relevés trimestriels de l'année 2022 publiés par le CSCA, le volume global de la prise de parole par les personnalités publiques s'est élevé à 1088 heures, 21 minutes et 32 secondes, diffusées par 19 services audiovisuels concernés par le suivi du pluralisme, soit une augmentation d'environ 126 heures et demie (126:28:51) par rapport à 2021[1], et de plus de 242 heures (242:13:06) par rapport à 2020.

Durée des interventions des personnalités publiques dans les programmes d'information en 2022 dans chaque service

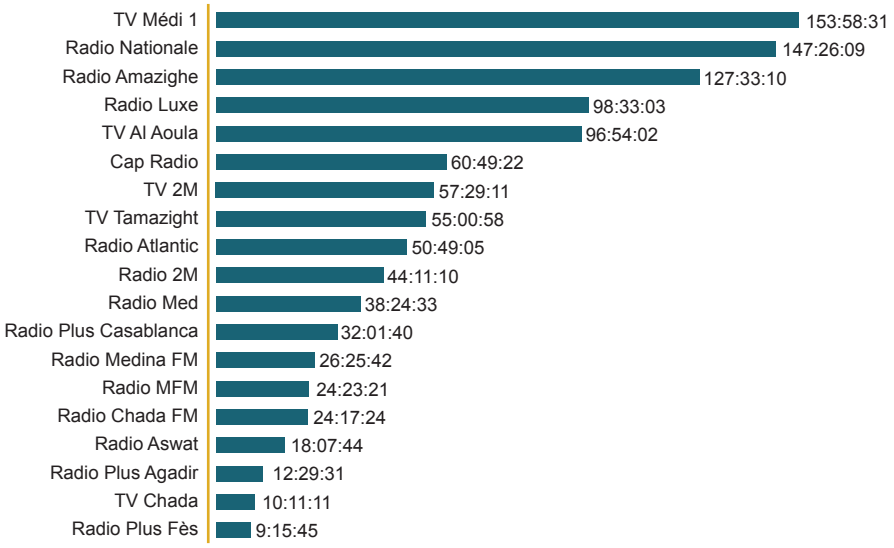

Le premier trimestre de 2022 a enregistré une durée plus élevée par rapport au reste des trimestres de la même année avec environ 315 heures, ce qui représente 29% du volume horaire comptabilisé au cours de l'année, suivi du quatrième trimestre avec 289 heures (26,56%).

Répartition par trimestre du temps des interventions des personnalités publiques en 2022 dans les programmes d'information

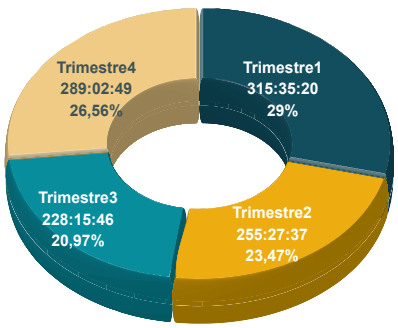

1. L'année 2021 a connu une période électorale à l'occasion des élections législatives, régionales et communales générales du 08 septembre 2021, encadrée par la décision du CSCA n°37-21.

La répartition du volume global enregistré en 2022 par catégories d'acteurs publics montre que la part des acteurs associatifs représente 39,41% de ce volume, suivis des acteurs politiques avec 38,11%, ensuite, les acteurs professionnels avec 15,71%, et enfin les acteurs syndicaux avec 6,77%.

Répartition du temps des interventions des personnalités publiques dans les programmes d'information en 2022

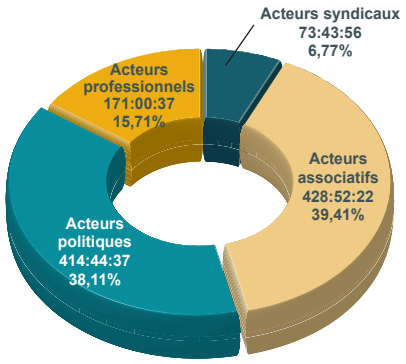

Les interventions des personnalités publiques dans les magazines d'information ont atteint 848 heures, 14 minutes et 15 secondes, ce qui représente 77,94% du volume annuel, contre 240 heures, 7 minutes et 17 secondes dans les journaux d'information (22,06%). Les interventions des acteurs politiques représentent 52,18% dans les journaux, contre 43,60% dans les magazines.

Répartition du temps des interventions des personnalités publiques par types de programmes

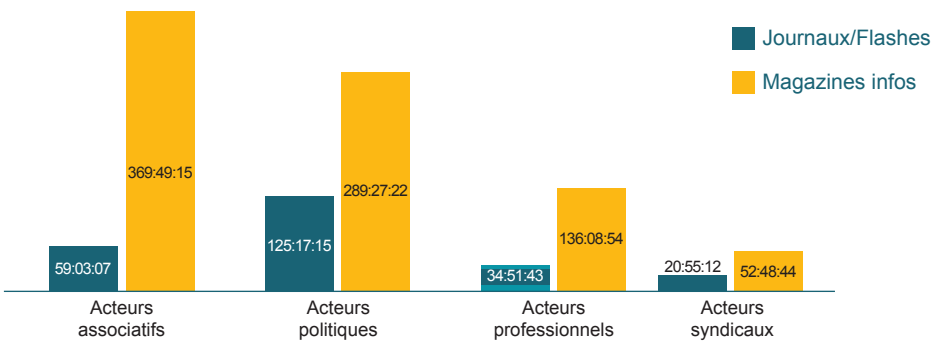

Les acteurs politiques arrivent en tête des résultats du quatrième trimestre 2022, avec 42,57% du volume horaire des interventions des personnalités publiques, ce qui s'explique par l'ouverture des services audiovisuels sur les débats publics accompagnant l'entrée politique et sociale, en particulier le débat autour du projet de loi de finances. Les acteurs associatifs viennent en deuxième rang, suivis des acteurs professionnels, syndicaux et des chambres professionnelles. Par contre, les trois premiers trimestres ont maintenu la même structure et le même ordre, dans lequel les acteurs politiques viennent après les acteurs associatifs.

Évolution des interventions audiovisuelles des personnalités publiques selon le type d'acteurs en 2022

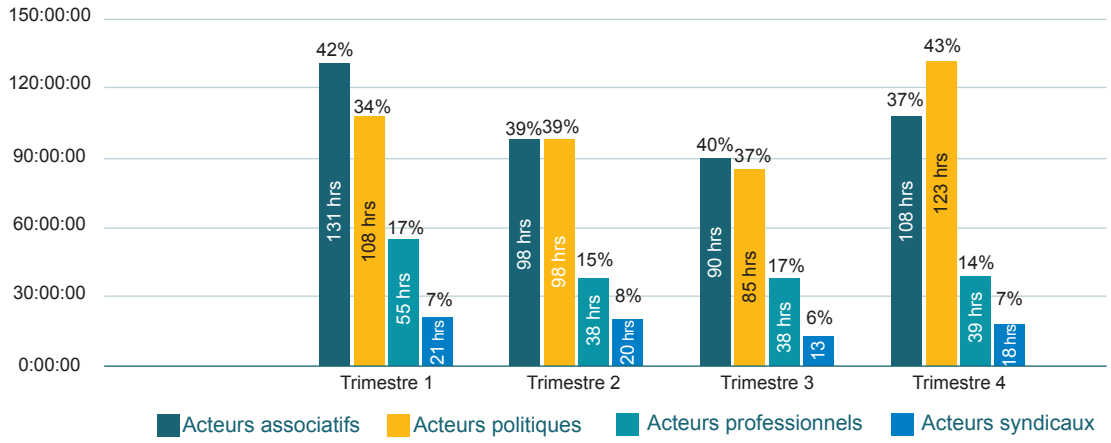

Hormis ces généralités, l'article 3 de la décision n°20-18 définit l'accès équitable du gouvernement et de la majorité, d'une part, et de l'opposition, d'autre part, aux magazines d'information des services publics nationaux sur la base de la représentativité de ces deux catégories dans la Chambre des Représentants. Les résultats des élections du 8 septembre 2021 donnent 74,18% au gouvernement et à sa majorité, contre 25,82% pour l'opposition parlementaire. Ces deux parts ont changé légèrement après la tenue des élections partielles, en application des décisions de la Cour constitutionnelle. A partir du quatrième trimestre 2022, la représentativité des deux catégories s'est fixée autour de 73,16% pour la première catégorie et de 26,84% pour la deuxième catégorie.

Le relevé des interventions dans les magazines traitant des questions d'intérêt public sur les télévisions et les radios du service public (TV Al Aoula, TV 2M, TV Tamazight, TV Médi 1, Radio Nationale, Radio Amazighe et Radio 2M) montrent que, durant l'année 2022, les interventions du gouvernement et de la majorité représentent 57,56 % du volume horaire annuel des temps de paroles, contre 42,44 % pour l'opposition.

Répartition du temps de parole du gouvernement-majorité et de l'opposition dans les magazines d'information diffusés sur les radios et télévisions du service public en 2022

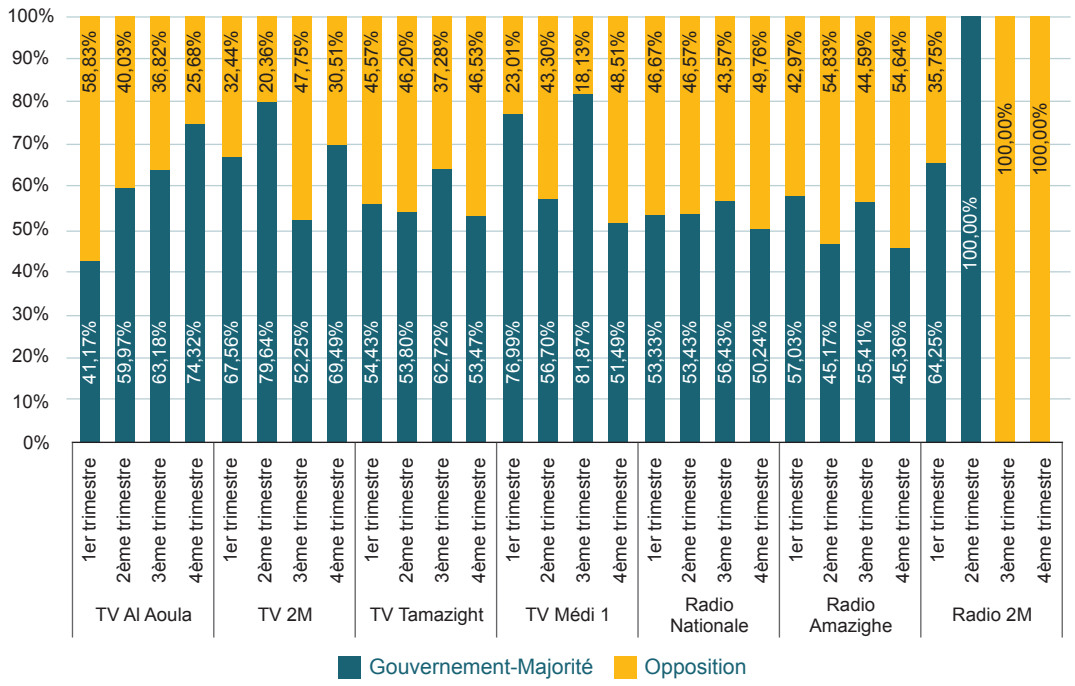

Les interventions des femmes, en tant que personnalités publiques, ont représenté 17 % du volume global du temps de parole des personnalités publiques comptabilisé sur les services de télévision et de radio. Ces interventions enregistrent une hausse par rapport aux résultats de 2020 (12%) et une diminution par rapport aux données de l'année 2021 (18%).

Il convient de noter que l'article 10 de la décision du CSCA n° 20-18 relative à la garantie de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales générales et référendaires dispose que «les opérateurs de communication audiovisuelle œuvrent pour la mise en application du principe de parité entre les hommes et les femmes dans les programmes d'information».

Répartition du temps de parole des personnalités publiques par genre en 2022

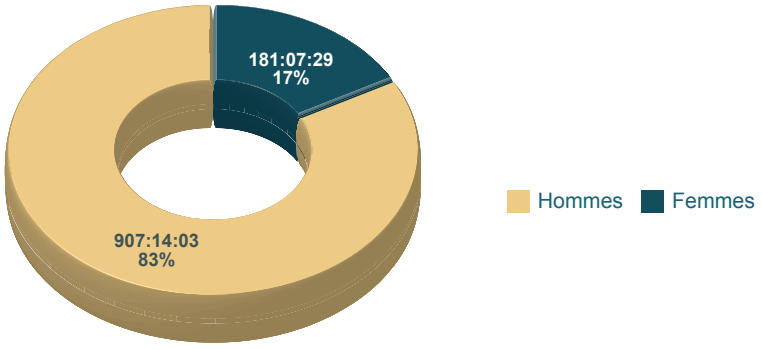

Les interventions des actrices associatives constituent plus de la moitié du volume du temps de paroles des personnalités publiques féminines avec 93 heures, soit 51,27% du volume total des interventions des femmes relevé en 2022. Les interventions des actrices politiques ont atteint 39,20%, tandis que les femmes professionnelles travaillant dans divers secteurs productifs représentent 6,37% contre 3,16% pour les femmes syndicalistes.

Représentation par catégorie de personnalités publiques féminines en 2022

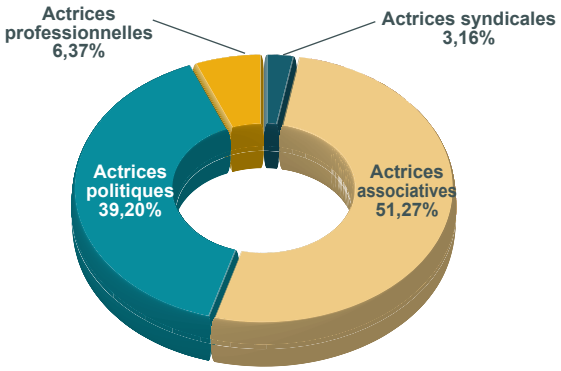

Répartition des temps de prise de parole par genre et par service en 2022

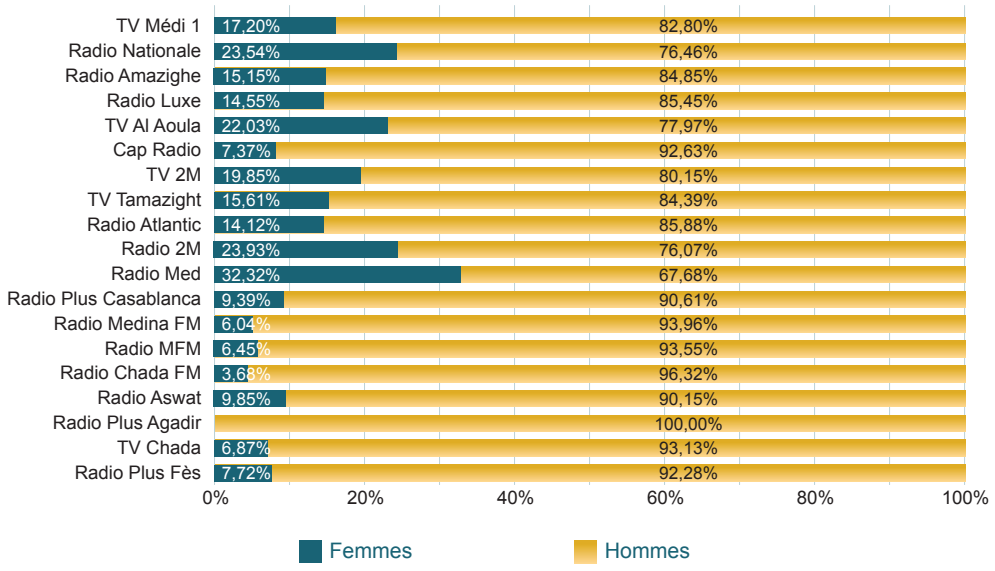

1.1.3 La planification, l'assignation, la coordination et le contrôle des fréquences

• La planification des fréquences

Au cours de l'année 2022, la Haute Autorité a identifié et désigné cinquante-trois (53) nouvelles fréquences de radio FM dans dix-sept (17) localités au profit de la SNRT et trois (03) opérateurs privés. Elle a également désigné à la SNRT deux (02) fréquences TNT dans la station Sidi Bennour.

En 2021, le nombre de fréquences désignées aux opérateurs était de 7 nouvelles fréquences de radio FM dans 4 localités.

La HACA procède à la désignation des fréquences au profit des opérateurs sur leur demande et en amont de leur assignation. La désignation permet aux opérateurs bénéficiaires d'acquérir et de paramétrer les équipements de diffusion, conformément aux caractéristiques techniques requises et spécifiées dans la lettre de désignation.

Carte 1 : Localisation géographique des stations concernées par la désignation des fréquences FM et TNT en 2022

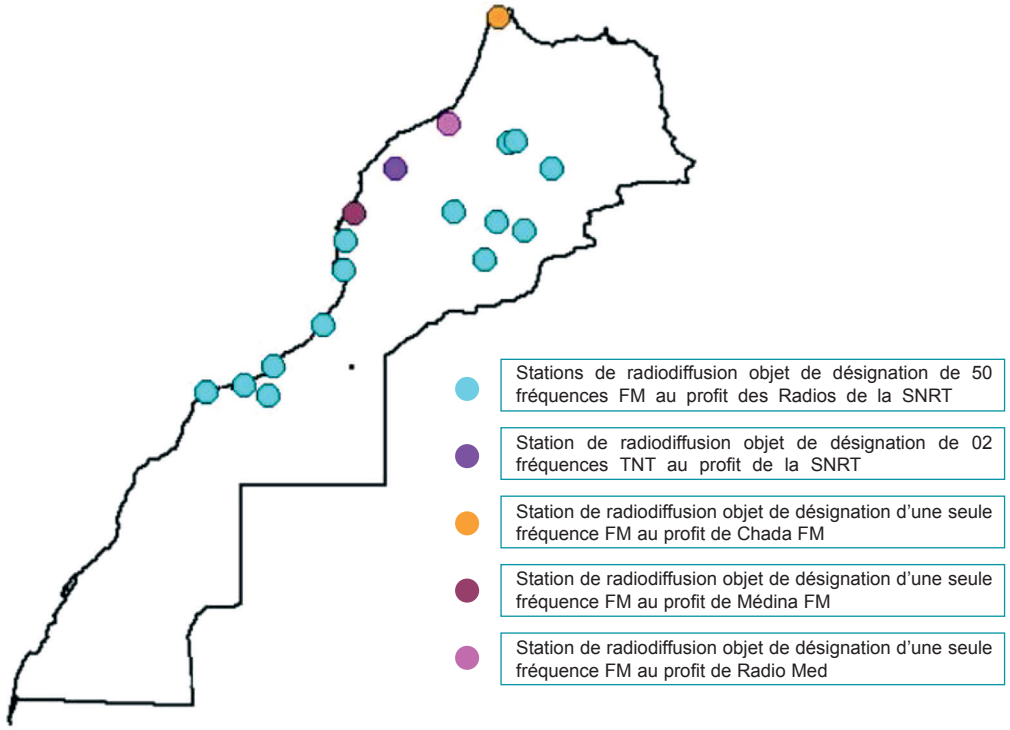

• L'assignation des fréquences

Assignation des canaux de la télévision numérique terrestre - TNT

Pour la diffusion de la télévision numérique terrestre, le Conseil Supérieur a assigné, en 2022, à la SNRT six (6) fréquences pour la diffusion des Multiplex nationaux n° 1 et n° 2 via le standard de diffusion numérique terrestre de première génération, DVB-T. Ces fréquences ont concerné les stations Takatissoufra, Abteh et Msemrir situées dans les provinces de Midelt, Tantan et Tinghir.

En 2021, la SNRT avait bénéficié de l'assignation de deux (02) fréquences TNT dans une station pour la diffusion des multiplex nationaux, Multiplex n° 1 et Multiplex n° 2 via le standard de diffusion numérique terrestre DVB-T, de première génération.

Pour rappel, les 396 canaux, constituant le parc des fréquences assignées à la SNRT pour les besoins de diffusion de la TNT dans la bande UHF 470 – 694 MHz, permettent de diffuser les services de télévision publics organisés en trois (03) multiplex nationaux :

DVB-T	MULTIPLEX 1	الأولى	2M	الرياضية	الثقافية	المغربية	السادسة	MEDI1 TV	
	MULTIPLEX 2	أفلام TV HD	تعليمية	العيون	الأولى HD	الرياضية HD	السادسة HD		
DVB-T2	MULTIPLEX 3	الأولى HD	العيون HD	الرياضية HD	الثقافية HD	المغربية HD	السادسة HD	أفلام TV HD	تعليمية HD

Carte 2 : Localisation géographique des stations de télévision numérique terrestre objet d'assignation de fréquences en 2022

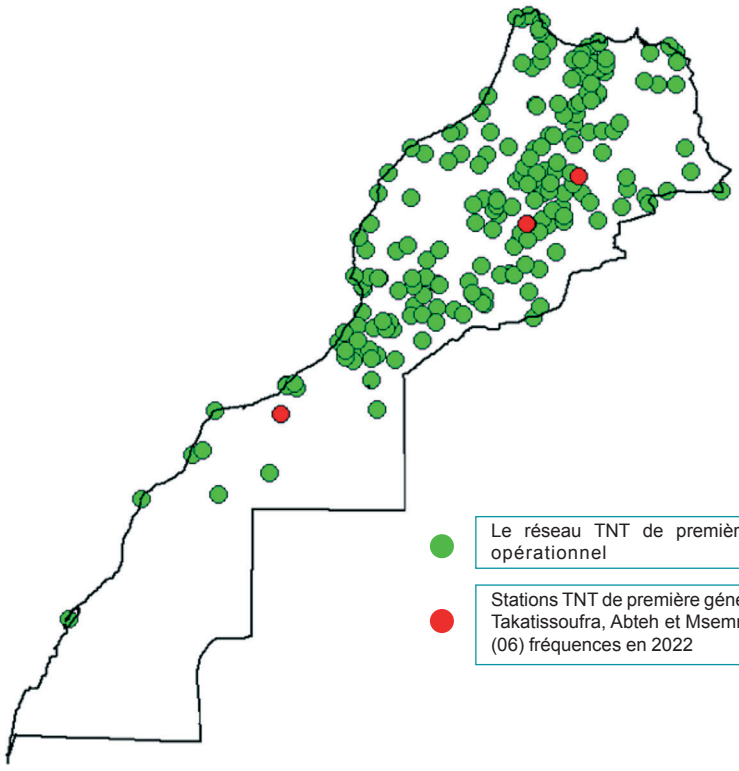

Assignation des fréquences pour la radio FM

En 2022, le Conseil Supérieur a assigné un total de soixante-neuf (69) fréquences de radio FM au profit de la SNRT, Soread-2M, Medina FM et MFM pour les besoins de l'extension de la couverture de la radio FM dans trente (30) localités. En 2021, le nombre de fréquences de radio FM assignées s'élevait à 59 fréquences.

Le Conseil Supérieur a également assigné une (01) fréquence dans le cadre de l'autorisation à durée limitée accordée à Tanger Med afin de couvrir la campagne annuelle Marhaba 2022 relative à l'opération de réception des Marocains résidents à l'étranger.

Répartition des fréquences assignées pour la diffusion de la radio FM

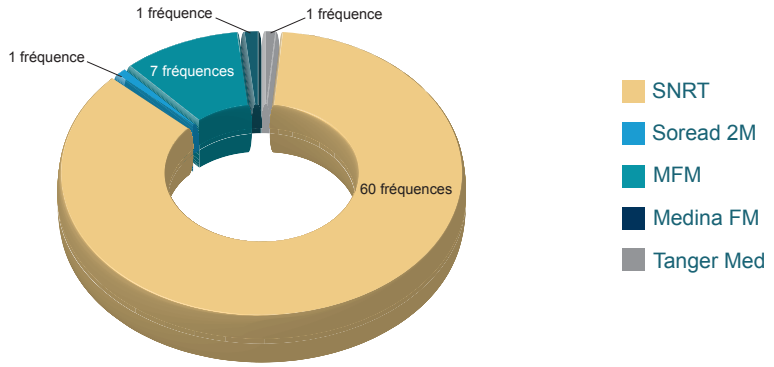

Carte 3 : Localisation géographique des stations de radiodiffusion FM objet de l'assignation de fréquences en 2022

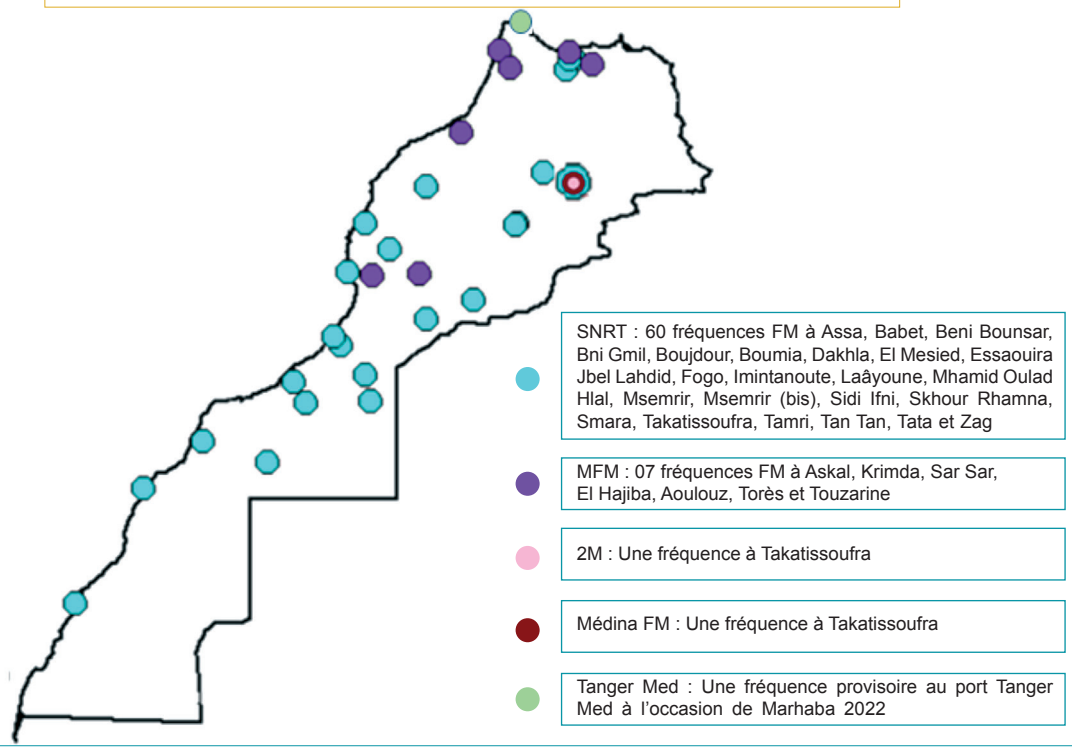

Les assignations attribuées par le Conseil Supérieur en 2022 portent le parc des fréquences diffusant les services radiophoniques FM nationaux, publics et privés, à 1320 fréquences exploitées (1262, à fin 2021) dans 212 sites physiques (204, sites à fin 2021). Les sites bénéficiant de la couverture FM en 2022 sont : Aoulouz, Askal, Assa, Babet, Beni Bounsar, Bni Gmil, Boujdour, Boumia, Dakhla, El Hajiba, El Mesied, Essaouira Jbel Lahdid, Fogo, Imintanoute, Krimda, Laâyoune, Mhamid Oulad Hlal, Msemrir, Msemrir(bis), Sar Sar, Sidi Ifni, Skhour Rhamna, Smara, Takatissoufra, Tamri, Tan Tan, Tata, Torès, Touzarine et Zag.

• Le retrait des fréquences

Au cours de l'année 2022, la SNRT a fait une demande de retrait de fréquences FM et TNT dans la province de Midelt, suite au déploiement dans la région d'une station de haute altitude dénommée Takatissoufra. La Direction Générale de la Communication Audiovisuelle a réalisé une étude technique préliminaire d'évaluation de la couverture, suivie par une campagne sur le terrain afin de s'assurer que la nouvelle station déployée assurerait la couverture des dessertes objets de la demande de retrait de fréquences. Sur la base des conclusions de ces opérations, le CSCA a décidé le retrait des fréquences FM de Midelt et Missour, ainsi que les canaux TNT de Midelt et Itzer.

La compagne sur le terrain a fait ressortir que les localités de Missour et Enjil ne sont pas entièrement desservies par la TNT à partir de Takatissoufra. Le maintien en service des émetteurs déployés par la SNRT dans ces localités est le seul moyen permettant à la population de recevoir l'offre télévisuelle TNT publique et à la SNRT d'honorer ses engagements de service public contenus dans son cahier des charges. A cet effet, le CSCA a décidé de maintenir les canaux assignés à la SNRT pour la diffusion de la TNT à partir de deux stations précitées.

• La coordination internationale des fréquences

En 2022, la Haute Autorité a procédé à l'étude de la compatibilité électromagnétique des fréquences attribuées au service de radiodiffusion, soumises pour coordination internationale avec l'administration marocaine par les pays limitrophes. Les fréquences concernées par cette coordination internationale sont ventilées comme suit :

- 87 fréquences FM soumise par l'administration de l'Algérie ;
- 07 fréquences FM et 07 fréquences TNT soumises par l'administration de l'Espagne ;
- 11 fréquences FM soumises par l'administration de la Mauritanie ;
- Et 02 fréquences FM soumises par l'administration du Sénégal.

Par ailleurs, la Haute Autorité a procédé à l'examen des remarques des administrations de Gibraltar et de la Mauritanie concernant, respectivement, trente-quatre (34) fréquences radio FM et quarante-et-une (41) fréquences FM présentées par le Maroc à la coordination internationale.

	Fréquences soumises à la coordination par le Maroc avec les pays limitrophes		Fréquences soumises à la coordination par les pays limitrophes avec le Maroc	
	Radio FM	TNT	Radio FM	TNT
Algérie	-	-	87	-
Espagne	-	-	7	7
Gibraltar	34	-	-	-
Mauritanie	41	-	11	-
Sénégal	-	-	2	-
Total	75	-	107	7

• Le contrôle technique et le suivi du déploiement

Durant l'année 2022, la Haute Autorité a effectué huit (08) missions de contrôle et de mesure dans plusieurs régions du pays. Les missions de contrôle réalisées se répartissent comme suit :

- Une (01) mission menée dans la localité d'Immouzar Marmoucha afin d'évaluer sa couverture par les services radiophoniques du service public et ceux édités par les opérateurs privés ;
- Une (01) mission effectuée dans les villes de Midelt et Missour et les localités d'Itzer et Enjil, afin d'évaluer la couverture de ces agglomérations par les services radiophoniques et par le réseau TNT de la SNRT à partir de la station Takkatissoufra nouvellement déployée ;
- Deux (02) missions organisées dans les villes de Marrakech et Casablanca pour la résolution des problèmes de brouillage impactant la réception des services radiophoniques nationaux ;
- Trois (03) missions effectuées au niveau des villes d'Ouarzazate, Essaouira et Laayoune afin de résoudre les problèmes de brouillage générés par les stations de diffusion des services FM et impactant le service de radionavigation aéronautique ;
- Une (01) mission réalisée dans la ville de Kénitra pour le traitement d'une plainte émanant d'un citoyen au sujet d'un problème de réception de certains services radiophoniques.

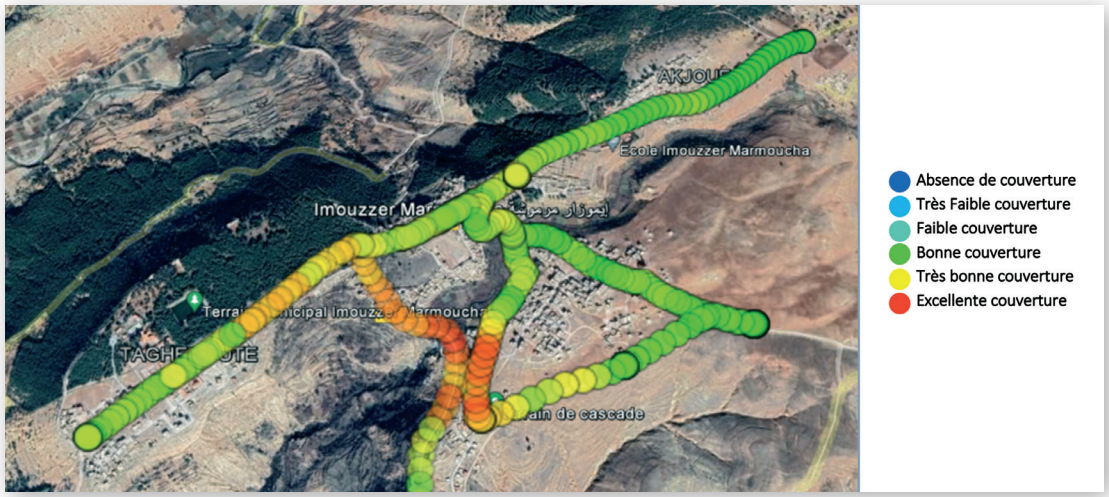

En 2022, les équipes de la HACA ont effectué de nombreuses missions sur le terrain pour le contrôle et la mesure des fréquences

1.2 La contribution aux stratégies et actions sectorielles de politique publique

1.2.1 La Déclaration de Marrakech sur la lutte contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses engagements pris à l'occasion de la Déclaration de Marrakech, initiée par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, Présidente de l'Union Nationale des Femmes du Maroc et signée, sous sa présidence effective, le 8 mars 2020, la HACA a poursuivi le travail de sensibilisation à travers la présentation de l'étude sur le traitement médiatique des violences faites aux femmes dans différents contextes et auprès de panels diversifiés.

Dans ce cadre, la HACA a organisé, le 02 décembre 2022 à Agadir, un atelier en présence de représentant(e)s d'une vingtaine d'organisations de la société civile issues de la région du Souss-Massa dans l'objectif de croiser les expériences en matière de communication avec les médias sur la question des violences faites aux femmes.

Les travaux de cet atelier interactif ont permis aux participants de mener une réflexion critique commune sur de nombreuses dimensions parmi lesquelles le développement des bonnes pratiques de communication publique sur la question des violences faites aux femmes, la promotion des interactions entre les médias et la société civile, la contribution de la régulation des médias à la promotion du traitement médiatique de la question de la violence faite aux femmes ou encore les nouveaux enjeux de la lutte contre ce fléau dans le contexte de la communication numérique.

Atelier interactif au bénéfice de la société civile de la région d'Agadir sur la question des traitements médiatiques des violences faites aux femmes

1.2.2 Le Plan gouvernemental pour l'Égalité (ICRAM2)

L'année 2022 a été à la fois une année de bilan du Plan gouvernemental pour l'Égalité (PGE) «ICRAM 2», adopté par le gouvernement en 2017, et de consultations des parties prenantes pour l'élaboration d'un nouveau plan.

L'implication de la HACA dans la réalisation de ce plan gouvernemental s'inscrit dans le cadre du mandat légal qui lui est confié en matière de contribution à la promotion de la culture d'égalité et de parité. En étant impliquée dans ce type de dynamiques interdépartementales, la HACA participe ainsi à l'effort de convergence collectif.

Dans le cadre de ce PGE, la HACA a été porteuse d'un indicateur de suivi. Celui

visant l'augmentation de 20% du taux de présence qualitative des femmes dans les débats télévisés en 2020 par rapport à l'année 2017, qui constitue la situation de référence par rapport à laquelle est mesurée l'évolution. L'objectif a été atteint. Le taux de présence des femmes dans les débats télévisés qui s'élevait à 10,23% en 2017 a atteint 13,87% en 2020.

Dans le cadre du prolongement du Programme Gouvernemental pour l'Egalité, l'Union Européenne a mis en place une Assistance Technique au bénéfice des institutions et départements ministériels membres du Programme. Cette Assistance permet un renforcement des capacités de toutes les parties prenantes de ce programme sur la base des besoins exprimés.

En effet, ce projet a été mis en place afin de fournir une assistance technique permanente au ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, et les départements et institutions concernés pour :

- Appuyer la conception et le suivi de la mise en œuvre du PGE et du programme Moussawat ;
- Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles des différents départements ministériels et des institutions à la promotion de l'égalité ;
- Favoriser le développement des connaissances sur les thématiques en lien avec le PGE et la promotion de l'égalité ;
- Contribuer à la communication autour de l'appui de l'UE en termes de promotion de l'égalité.

Les départements et les institutions parties prenantes au programme ont formulé des besoins et proposé des actions à intégrer dans le plan d'actions de l'Assistance technique. Deux actions proposées par la HACA ont été retenues dans le Plan d'Action :

- Mobilisation d'une expertise pour concevoir une formation en analyse de contenus médiatiques ;
- Production d'un MOOC et l'accompagnement technique des cadres de la HACA dans la production d'une étude sur les stéréotypes de genre.

A ce titre, les cadres de la HACA ont bénéficié d'une formation en analyse des contenus médiatiques, s'étalant sur une durée de cinq jours, et des exercices pratiques ont été réalisés à cette occasion.

1.2.3 L'organisation d'activités d'accompagnement et de sensibilisation à des thématiques d'inclusion sociale

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a organisé le 10 mars 2022 un atelier interactif sur le thème «Médias et leadership des femmes, leviers d'action et bonnes pratiques». Ont participé aux travaux de l'atelier des journalistes et des responsables de rédactions, des créateurs de contenus sur le web, des députées, des conseillères communales, des représentants d'instances constitutionnelles, tel que le Conseil National des Droits de l'Homme et le Conseil Economique Social et Environnemental, des représentants de l'Association des Régions du Maroc, ainsi que des experts en droits humains et droits des femmes.

Les travaux de cet atelier ont permis d'échanger sur la contribution des médias au renforcement du leadership des femmes, tout en proposant de manière pragmatique plusieurs pistes de réflexion concernant notamment les bonnes pratiques à mettre en place, dans le respect de la liberté éditoriale des médias, pour susciter et pérenniser les interactions constructives et efficaces entre la sphère médiatique et les sphères politique, syndicale, économique, etc.

«Médias et leadership des femmes, leviers d'action et bonnes pratiques» thème de l'atelier organisé par la HACA à l'occasion de la Journée Mondiale des Droits des Femmes 2022

1.2.4 La Contribution de la HACA au projet «Initiative Culture Digitale/Protection des enfants en ligne» :

La HACA est partie prenante, aux côtés de 10 autres entités publiques, au projet «Initiative Culture Digitale/Protection des enfants en ligne» lancé en novembre 2020 par l'Agence de Développement du Digital. Ce projet vise à promouvoir et à diffuser une culture d'éducation numérique auprès du grand public mais aussi, plus spécifiquement, auprès de 3 cibles particulières : enfants, parents et enseignants. La HACA siège au Comité national de coordination du projet qui supervise notamment la production d'outils d'éducation numérique.

Pour rappel, depuis fin 2021, la plateforme e-Himaya a été lancée. Il s'agit d'une plateforme nationale d'information et de sensibilisation relative à la culture digitale. Elle est disponible en arabe et en français.

Durant l'exercice 2022, le Comité national de coordination du projet a procédé au développement d'une version interactive adaptée aux smartphones, par l'intégration d'un robot animé dans le «parcours enfants» et l'ajout des rubriques «vidéothèque».

Le Comité a également procédé à la publication de deux nouveaux guides de sensibilisation, celui dédié au «Cyber harcèlement», destiné aux enfants, et le second dédié à la «Sécurité des outils numériques», destiné aux enseignants.

1.2.5 La campagne onusienne d'activisme contre la violence à l'égard des femmes

Dans le cadre des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles, du 25 novembre au 10 décembre 2022, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a renouvelé sa participation à la campagne organisée cette année par l'ONU Femmes sous le slogan «Tous UNiS ! L'activisme pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles !».

Participation de la HACA à la campagne onusienne d'activisme contre la violence faite aux femmes

L'instance de régulation a pris part à cette campagne onusienne en arborant la couleur orange et en affichant les messages et les données de la campagne concernant les différentes formes et répercussions des violences faites aux femmes.

1.2.6 Contribution au Focus Group sur l'accès et les usages des TIC dans les ménages et par les individus

Face au flux continu et illimité de l'information sur Internet, il n'est pas toujours facile de distinguer une information d'une opinion personnelle, d'une publicité ou encore d'une rumeur, un fait réel d'une désinformation, etc. Face à cette déferlante d'information, il y a autant de bénéfices que de menaces qui guettent l'accès à l'information authentique. Ces menaces sont encore plus inquiétantes à cause des réseaux sociaux dont la force de propagation de l'information est sans pareil.

Pour approcher les perceptions des internautes de cette réalité et le niveau de maturité du public face aux risques qu'emporte l'usage d'Internet, un Focus Group a été organisé auprès d'internautes adultes âgés de 40 à 59 ans, dans le cadre de l'enquête 2022 sur l'accès et les usages des TIC dans les ménages et par les individus[2].

Des conclusions pertinentes en sont ressorties. Ainsi, pour s'informer, les médias classiques et les médias électroniques représentent des sources complémentaires. Il a été relevé que depuis la pandémie du Covid-19, les médias classiques (Télévision, radio et presse écrite) sont considérés plus crédibles face aux médias digitaux. La radio est par ailleurs considérée plus fiable que la télévision en raison de son interactivité et le fait qu'elle donne la voix aux auditeurs.

Le rôle de la HACA, en tant que régulateur, est notoirement admis comme un gage de confiance de l'audience marocaine dans les médias classiques compris dans le périmètre de la régulation de cette institution. La présence du régulateur garantit le respect des normes et des standards en vigueur.

La quête de l'information vraie concerne tous les âges, et tous les internautes cherchent tant bien que mal à repérer des indices qui les rassurent sur la véracité des informations diffusées. Elle est encore plus préoccupante en ce qui concerne les enfants, exposés à Internet depuis leur très jeune âge. Même s'ils sont des «digital natives» et ont évolué dans un environnement numérique, les jeunes générations ne sont pas perçues comme plus armées que leurs ainées.

La prudence à l'égard des Fake News est encore plus que nécessaire lorsqu'il s'agit d'un récepteur qui manque de références techniques, culturelles et scientifiques, notamment les personnes analphabètes face au phénomène des influenceurs et des Youtubeurs qui bénéficient à leurs yeux d'une certaine sacralité.

Face à cette réalité, dont l'appréciation semble être partagée par l'ensemble des participants, des pistes de prévention et de protection sont relevées, comme la vérification de la véracité des informations (la Datalphabétisation) par la consultation de plusieurs sources d'informations pour en avoir la confirmation et l'aiguisement de l'esprit critique chez les internautes, en particulier les plus jeunes, en augmentant leur capacité à interroger les faits et les chiffres pour connaître la vraie information.

Le besoin d'éduquer est alors perçu comme primordial, dès le plus jeune âge, pour apprendre à porter un regard critique sur les informations qui sont présentées par la presse électronique et les réseaux sociaux.

2.Cette enquête est menée par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications – ANRT en concertation avec d'autres institutions et organismes publics, dont la Haute Autorité.

1.3 Vulgarisation et promotion du mandat et de l'action du régulateur

1.3.1 Publication d'un manuel de ressources référentielles et de bonnes pratiques en matière de lutte contre les stéréotypes de genre dans les médias

Dans le cadre de son mandat institutionnel en matière de contribution à la promotion de la culture de la parité et de lutte contre toutes les formes de discrimination et de représentation stéréotypée portant atteinte à la dignité de la femme, la HACA a édité un manuel destiné aux professionnels des médias centré sur la prise en charge de la perspective genre dans et à travers les médias.

Élaboré par Mme Amina Lemrini EL OUAHABI experte internationale des droits des femmes, ce guide pratique met en exergue plusieurs concepts-clés pour mieux appréhender les bases conceptuelles sur lesquelles les stéréotypes de genre se sont développés. Il propose aussi un corpus d'indicateurs mesurant les inégalités hommes-femmes dans le domaine des médias au niveau des pratiques rédactionnelles, tels que l'usage des langages inclusifs et des images non-stéréotypées ou l'effort fourni pour l'explication et la déconstruction des stéréotypes.

Ayant également une ambition pragmatique et prescriptive, le manuel propose quelques exemples et bonnes pratiques pour que les femmes et les hommes soient représentés dans les médias avec un souci d'équité, de parité et de respect des valeurs de la diversité. Cette illustration pratique du traitement médiatique sensible au genre est proposée par le manuel à travers plusieurs focus : le traitement de la violence fondée sur le genre, la couverture médiatique des élections, le traitement de la question de la migration, la publicité sensible au genre, etc.

La HACA a publié en 2022 un manuel de ressources référentielles et de bonnes pratiques sur la prise en charge de la perspective genre dans et à travers les médias

1.3.2 Publication d'un rapport de suivi de la couverture médiatique de la Coupe d'Afrique des Nations Féminine de football 2022 par les radios et télévisions

Dans le cadre de sa contribution à la promotion de la représentation équitable des femmes dans les médias audiovisuels, ainsi qu'au renforcement de la culture de la parité et de l'égalité au sein de la société marocaine, la HACA a élaboré et publié un rapport de suivi de la couverture et du traitement consacrés par un échantillon de radios et télévisions à la Coupe d'Afrique des Nations féminine de football, organisée au Maroc du 2 au 23 juillet 2022 avec la participation de 12 équipes, dont la sélection nationale marocaine.

Ce rapport a pour objectif de sensibiliser à la question de la représentation des femmes dans les médias à travers l'exemple particulier de la couverture médiatique consacrée à un événement sportif spécifique.

L'étude des données recueillies a permis de fait un certain nombre de constats qualitatifs et quantitatifs en faveur d'une forte visibilisation des femmes dans des positions de performance, de leadership et de contribution au rayonnement du pays.

La HACA considère que l'expérience de la médiatisation de cet événement footballistique a créé des opportunités et produit des pratiques qui doivent être capitalisées et pérennisées pour renforcer la contribution des médias à l'expression de la diversité et à l'évolution des droits des femmes.

La HACA a publié un rapport de suivi de la couverture médiatique de la CAN Féminine de football 2022 par les radios et télévisions marocaines

1.3.3 Publication de deux guides sur l'éducation au numérique

Le groupe de travail «Régulation et médias numériques», présidé par Mme Narjis Rerhaye, membre du CSCA, a élaboré un premier guide intitulé «Être connecté en toute sécurité». Des outils sont proposés dans ce guide pour développer le réflexe de vérification de l'information, déceler un contenu inapproprié, protéger ses données personnelles, ou encore ne pas être exposé à l'addiction numérique.

A l'aide d'illustrations, le guide explique également pourquoi le dialogue en toute confiance entre enfants et parents, l'exemplarité des adultes, l'instauration d'espaces sanctuarisés sans écrans à la maison ont toute leur importance.

Un deuxième guide a été élaboré par le même groupe de travail sur «La lutte contre la désinformation : Références, outils et pratiques».

Edité en arabe, en amazighe et en français, ce guide pédagogique est une contribution à mieux habiliter le citoyen connecté ou pas à débusquer la fausse information, à détecter le vrai du faux et à adopter les gestes barrière devant une fake news. A ce titre, il propose des listes de vérification pour apprendre à déconstruire une fausse information. Un petit dictionnaire de la désinformation est également proposé pour mieux appréhender cet univers du faux.

La HACA a publié deux guides sur l'éducation au numérique élaborés par le groupe de travail «Régulation et médias numériques»

1.3.4 Participation de la HACA au SIEL 2022

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a participé à la 27ème édition du Salon International de l'Edition et du Livre (SIEL), organisé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, du 02 au 12 juin 2022 à Rabat, par la mise en place d'un stand interactif.

A cette occasion, les cadres de la HACA ont organisé, à l'attention des visiteurs du SIEL, plusieurs séances d'information axées sur la vulgarisation des principes de la régulation des médias et du périmètre des missions et des attributions du régulateur, notamment en matière de garantie du respect, dans les programmes audiovisuels, de l'expression pluraliste des courants d'opinion et de pensée, de l'honnêteté de l'information et des principes des Droits Humains et des valeurs démocratiques (tels que la dignité humaine, l'égalité des sexes, la présomption d'innocence et la lutte contre le discours de haine).

Plusieurs ateliers d'éducation aux médias et à la communication ont été organisés à l'attention de nombreux groupes d'élèves et de lycéens.

A la faveur de sa participation au SIEL et dans le cadre de ses engagements au titre de la Déclaration de Marrakech pour la lutte contre les violences faites aux femmes, initiée par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, la HACA a également organisé une série d'ateliers de sensibilisation à l'attention de plusieurs groupes d'enfants et de jeunes pour les engager à développer leur sens critique vis-à-vis des contenus médiatiques discriminatoires à l'égard des femmes.

Les visiteurs du SIEL ont eu aussi accès aux diverses publications de la HACA, notamment l'étude sur le traitement médiatique des violences à l'égard des femmes, le guide de la lutte contre la désinformation, le guide «Être connecté en toute sécurité», ainsi que le rapport de suivi de la couverture des élections législatives, régionales et communales générales du 08 septembre 2021 par les radios et télévisions publiques et privées.

Participation de la HACA au SIEL : Atelier pour sensibiliser les jeunes aux stéréotypes de genre dans les médias dans le cadre de la Déclaration de Marrakech

1.4 La coopération internationale

1.4.1 La coopération multilatérale

L'année 2022 a été particulièrement intense pour la Haute Autorité dans le cadre des différents réseaux et espaces de coopération entre régulateurs des médias au sein desquels elle a un statut de membre ou d'observateur ou avec lesquels elle est en interactions régulières. Tout en accordant naturellement la priorité à ses nouvelles responsabilités aux commandes du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), la HACA n'a pas pour autant négligé ses autres engagements multilatéraux dans le cadre des réseaux francophone REFRAM, méditerranéen RIRM, ibéro-américain PRAI ou en tant que membre de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel relevant du Conseil de l'Europe, ni sa détermination à continuer à s'ouvrir et à renforcer ses relations avec d'autres espaces de coopération entre régulateurs des médias, à l'instar de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine) et de la Guinée.

Le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication – RIARC

En sa qualité de vice-présidente du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication, la HACA a eu, de janvier à septembre, des échanges soutenus avec la présidence en exercice du réseau assumée par le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun ainsi qu'avec son Secrétariat Exécutif assuré de façon permanent par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, afin de garantir le redémarrage dans les meilleures conditions des activités du réseau lourdement impactées par la crise pandémique et la réduction de la mobilité internationale et ce, via l'organisation, au Maroc, de la 10ème Conférence des Instances de Régulation de la Communication du RIARC (CIRCAF).

En prélude à la CIRCAF, la HACA a pris part à une réunion du comité d'orientation du RIARC en février à Yaoundé.

La Haute Autorité a ainsi organisé, du 21 au 23 septembre à Marrakech, la 10ème CIRCAF, assemblée générale du réseau se tenant tous les deux ans sous le thème «L'audiovisuel africain en mutation : lignes d'évolution et nouveaux enjeux». Une vingtaine de pays africains anglophones, lusophones, francophones et arabophones étaient représentés à cet évènement qui signifiait la relance des activités du RIARC.

Point d'orgue de cette conférence, le séminaire thématique a fourni aux participants l'occasion de croiser leurs perspectives et enrichir leur réflexion commune autour des enjeux

économiques, culturels, technologiques et professionnels liés à la transformation et au développement de l'audiovisuel africain dans un contexte de mutations multiples et profondes de l'écosystème global des médias et de la communication.

A l'issue de la CIRCAF, la HACA a officiellement accédé à la présidence du RIARC pour un mandat de deux ans.

La HACA a succédè en 2022 à la présidence du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication

En parallèle, la HACA a poursuivi, tout au long de l'année, sa forte contribution à l'alimentation du bulletin d'information trimestriel du réseau «La lettre du RIARC».

Le Réseau Francophone des Régulateurs des Médias – REFRAM

Au niveau du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) dont elle est membre, la HACA a participé, les 6 et 7 octobre au siège de l'UNESCO à Paris, à la 7ème Conférence des Présidents organisée par l'Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique française (ARCOM) sous le thème «adapter la régulation aux enjeux et défis des plateformes numériques».

La présidente de la HACA, intervenant également en sa qualité de présidente en exercice du RIARC, a affirmé que le pouvoir de marché que détiennent les plateformes numériques et leur capacité colossale d'agrégation, de traitement et de diffusion de contenus questionnent les souverainetés, les juridictions et affectent les identités et les représentations du monde. Elle a également attiré l'attention sur l'importance stratégique de la promotion de la production audiovisuelle africaine, alertant sur le fait que grâce à la maitrise des plateformes globales des données et le fonctionnement de leurs algorithmes, les GAFAM définiront et imposeront un modèle de contenus de proximité et une représentation de la diversité en trompe-l'œil si les pays africains ne réussissent pas à produire leurs propres images avec les standards de qualité et de liberté nécessaires et à mettre en place des politiques publiques intégrées en matière de production nationale.

Participation de la HACA à la 7ème conférence des présidents du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias au siège de l'UNESCO à Paris

Le Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes – RIRM

En sa qualité de membre du Secrétariat Exécutif du Réseau co-assuré avec son homologue français ARCOM, la HACA a contribué activement, tout au long de l'année, au fonctionnement opérationnel et à la relance du réseau méditerranéen RIRM présidé par l'Autorité des Médias Electroniques (AEM) de Croatie.

La HACA a tout particulièrement participé à l'organisation des élections en ligne ayant abouti à l'accession, au mois de novembre, de l'Autorité des Médias d'Albanie (AMA) à la vice-présidence entrante du Réseau.

Il est à signaler qu'au sein du RIRM, la HACA est membre des groupes de travail thématiques «Genre et Médias» et «Éducation aux Médias».

La Plateforme des Régulateurs Audiovisuels Ibéro-Américains – PRAI

La HACA a participé, les 24 et 25 novembre en ligne, à l'Assemblée Générale de la PRAI au sein de laquelle elle a le statut de membre observateur.

Organisée par la Commission de Régulation des Communications (CRC) de Colombie, cette réunion a enregistré la participation, en présentiel à Cartagena de las Indias (Colombie) et en ligne, de 12 instances membres de ce réseau.

A cette occasion le Directeur Général de la Haute Autorité M. Benaïssa Asloun a, réaffirmé l'attachement de la HACA à sa présence au sein de la PRAI et son ambition de continuer à œuvrer, particulièrement en sa qualité de présidence en exercice du RIARC pour le biennum 2022-24, au rapprochement entre les deux réseaux initié à l'initiative de la HACA en 2017, soulignant l'acuité de l'enjeu de la régulation des plateformes numériques mondiales autour duquel pourraient s'articuler les échanges et la coopération entre les deux réseaux à l'avenir.

Il est à signaler qu'au sein de la PRAI, la HACA est membre des groupes de travail thématiques «Education aux médias et à l'information» et «Stéréotypes de genre et égalité hommes/femmes».

La Plateforme Européenne des Autorités de Régulation – EPRA

À l'invitation du Conseil Supérieur de la Radio-Télévision turc (RTUK), la HACA a pris part, les 13 et 14 octobre 2022 à Antalya, aux travaux de la 56ème réunion de l'EPRA.

Articulés autour de deux sessions thématiques, à savoir «Désinformation, pluralisme et confiance» et «Instances de régulation de l'audiovisuel et environnement numérique», les échanges ont permis de croiser les expériences et de comparer les perspectives autour de la question de l'adaptation de la régulation des médias audiovisuels à l'ère numérique.

Les représentants d'instances de régulation issues d'une trentaine de pays ainsi que des représentants d'organisations internationales telles que l'Union Européenne, l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel ou encore la Plateforme Européenne des Régulateurs (ERGA) ont également assisté à la présentation des résultats de nombreuses études réalisées dans différents pays sur des questions en rapport avec les effets de la transformation des médias et de la communication.

L'Observatoire Européen de l'Audiovisuel

L'Observatoire Européen de l'Audiovisuel est l'organe du Conseil de l'Europe chargé de la collecte et de la veille en matière de données juridiques et économiques de l'industrie audiovisuelle en Europe. Le Maroc est le seul membre non-européen, depuis 2013. Au cours de l'année 2022, la HACA, qui représente le Maroc au sein de l'Observatoire, a participé à ses différentes échéances sous présidence estonienne, à savoir les 67ème et 68ème réunions du Conseil Exécutif tenues respectivement les 8 juin et 4 novembre, ainsi que les 69ème et 70ème réunions du Bureau du Conseil Exécutif dont la HACA est membre permanent depuis 2017, tenues respectivement les 4 mai et 6 octobre.

1.4.2. La coopération bilatérale avec les autres homologues

Tout au long de l'année 2022, la HACA a œuvré, d'une part, à la diversification de ses partenariats via l'établissement de relations avec de nouvelles instances homologues particulièrement en Europe et dans le Monde Arabe, et, d'autre part, à la consolidation et à l'approfondissement de ses partenariats existants particulièrement avec les instances de régulation africaines.

Dans le cadre de l'ouverture sur de nouvelles instances et l'exploration de nouvelles pistes de coopération, il est à signaler que la présidente de la HACA s'est réunie, le 24 juin à Sofia, avec son homologue du Conseil des Médias Electroniques (CEM) de Bulgarie.

Le 16 novembre à Abou Dhabi, la présidente de la HACA s'est réunie avec le Directeur Exécutif de l'Office de la Régulation des Médias (MRO) des Emirats Arabes Unis.

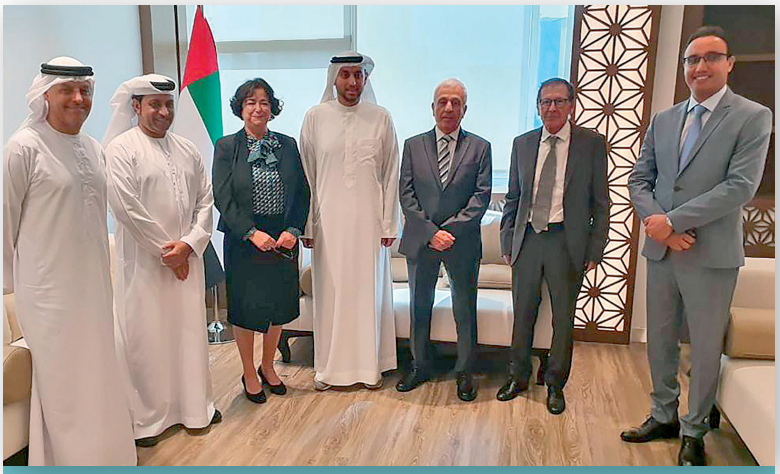

La délégation de la HACA en visite au siège de l'Office de la Régulation des Médias aux Emirats Arabes Unis

La consolidation de la coopération avec les instances africaines homologues s'est, quant à elle, traduite par des échanges réguliers de visites de travail ainsi que la signature de conventions de partenariat.

Ces différents échanges de visites de travail et de signatures de conventions de partenariat ont porté sur les enjeux majeurs auxquels sont confrontées les instances, à savoir :

Amélioration des outils de la régulation et renforcement de l'expertise et de l'efficience des régulateurs médias

Dans l'optique de continuer à promouvoir une régulation indépendante et crédible des médias au sein du continent africain au service de la consolidation du projet démocratique, la HACA a, tout au long de l'année, œuvré à faire avancer les différents projets relatifs à la mise à la disposition de ses partenaires africains de sa solution logicielle de monitoring des programmes audiovisuels «HACA Media Solutions» (HMS).

Solution de monitoring des contenus audiovisuels de référence développée grâce à l'expertise interne de la HACA et objet d'un brevet d'invention déposé auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, HMS n'est pas un simple outil technique mais un outil éminemment démocratique indispensable à une régulation indépendante et crédible des médias en ce qu'il permet un monitoring rigoureux des contenus audiovisuels et notamment du respect du pluralisme politique (HMS participant ainsi de la crédibilisation des opérations électorales) et social et de la diversité culturelle.

Ainsi, le 27 mai à Praia, la HACA et l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert ont signé une convention (une première avec un pays africain lusophone) prévoyant l'installation de la solution marocaine, en langue portugaise, au sein du régulateur cap-verdien.

Une délégation de la HACA en visite de travail à l'Autorité de Régulation de la Communication du Cap Vert

Les 8 et 9 juin, la HACA a organisé à Rabat un atelier de présentation, au profit des responsables du monitoring des régulateurs de 11 pays utilisant HMS, d'une nouvelle version optimisée de la solution HMS dénommée «HMS+».

Atelier international de présentation de la nouvelle version de la solution logicielle de monitoring et de suivi des programmes audiovisuels Haca Media Solutions

Le 5 septembre à Abidjan, la HACA était présente aux côtés de son homologue la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire à la cérémonie d'inauguration officielle du nouveau centre de monitoring, la HACA ivoirienne utilisant la solution HMS depuis 2014.

Inauguration du nouveau centre de monitoring des programmes audiovisuels du régulateur des médias ivoirien avec le soutien de la HACA

Par ailleurs, cet enjeu majeur du renforcement de l'expertise et de l'efficience du régulateur médias était au centre d'une convention de partenariat, signée le 11 novembre à Dakar, avec le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal.

Il était également au centre d'une visite de travail à Rabat d'une délégation du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger du 26 au 29 décembre.

Signature d'une convention de partenariat entre la HACA du Maroc et le CNRA du Sénégal

Une délégation du Conseil Supérieur de la Communication du Niger en visite d'information à la HACA

Adaptation de la régulation aux profondes mutations dans l'environnement économique et professionnel de la communication et au bouleversement des usages médiatiques

L'adaptation de la régulation aux profondes mutations dans l'environnement économique et professionnel de la communication et au bouleversement des usages médiatiques a constitué le second enjeu majeur au centre des échanges d'expériences et d'expertises de la HACA avec des instances homologues au cours de l'année 2022.

Dans ce cadre, parmi les moments forts de 2022 il y a lieu de signaler les visites de travail au siège de la HACA des présidents de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) de Mauritanie (22-25 février), du président du Conseil Supérieur de la Radio-Télévision (RTUK) de Turquie (22 avril) et du président du Conseil National de la Radiodiffusion (KRRiT) de Pologne (28-30 juin).

Visite de travail à la HACA d'une délégation de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel de la Mauritanie

Le président du Conseil Supérieur de la Radio-Télévision de Turquie en visite de travail à la HACA

Le président du Conseil Supérieur de la Radio-Télévision de Turquie en visite de travail à la HACA

De même, il est à signaler que la visite de la HACA auprès de la HACA de Côte d'Ivoire, le 5 septembre à Abidjan, a également connu l'installation et le lancement d'un comité mixte conjoint de veille juridique et réglementaire tel que prévu par la convention de partenariat et de coopération signée entre les deux instances en septembre 2020.

Lancement à Abidjan des travaux du comité mixte de veille juridique mis en place par la HACA du Maroc et la HACA de Côte d'Ivoire

1.4.3 Différents fora et espaces internationaux d'échange, d'expertise et de veille

Au cours de l'année 2022, la HACA a participé, en présentiel ou à distance, sur invitation ou à sa propre initiative, à de nombreuses rencontres internationales organisées par différents acteurs institutionnels, professionnels, associatifs et académiques internationaux autour de différentes questions touchant au secteur des médias et de la communication.

Le Projet Mondial de Monitorage des Médias (GMMP)

Dans le cadre de sa participation aux dynamiques internationales dédiées à l'égalité et au genre, la HACA a finalisé son rapport national de monitorage des médias dans le cadre du Projet Mondial de Monitorage des Médias (GMMP), le plus vaste et le plus long projet de recherche international existant sur le thème de la parité des sexes dans les médias.

Cette étude a débuté en 1995 lors de la 4ème Conférence mondiale sur les femmes

à Beijing. La HACA a participé pour la deuxième édition à cette étude, dont le rapport mondial a été rendu public en 2021.

Le GMMP 2020, dans lequel plus de 120 pays sont représentés, a permis, par la collecte des données sur le genre à l'échelle mondiale, de révéler les lacunes persistantes et émergentes dans la représentation des femmes et des hommes dans les médias traditionnels et nouveaux.

Dans le cadre de la 66ème session de la Commission de la condition de la femme (CSW) tenue à New York du 14 au 25 mars, la HACA a participé le 25 mars, aux côtés de 12 autres pays, à un événement en ligne organisé le 25 mars par le GMMP. Cet événement a été marqué par la présentation des résultats nationaux et internationaux de l'édition 2021 du GMMP concernant la prise de parole des femmes dans les médias et leur visibilité en tant que protagonistes de l'actualité et contributrices à la production de l'information d'intérêt général.

Lancement de la plateforme francophone des initiatives de lutte contre la désinformation

A l'invitation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la présidente de la Haute Autorité a participé, le 31 mars, à un séminaire en ligne organisé à l'occasion du lancement de la plateforme francophone des initiatives de lutte contre la désinformation (ODIL), portail d'information et d'échanges sur l'actualité, les initiatives, les innovations et les politiques publiques dans le domaine de la lutte contre la désinformation et l'éducation aux médias et à l'information dans les 88 Etats et gouvernements de la Francophonie.

Ce séminaire, réunissant instances de régulation des médias, experts, chercheurs, journalistes et acteurs associatifs, a été l'occasion pour la présidente de la HACA de plaider pour que la lutte contre la désinformation, qui engage à la fois les médias, les régulateurs, les acteurs civils et le public, soit inscrite dans des politiques publiques pertinentes, pérennes et respectueuses des libertés.

Forum hispano-arabe des médias

A l'invitation du groupe audiovisuel public espagnol RTVE, la Haute Autorité a participé, les 17 et 18 mai à Madrid, au Forum hispano-arabe des médias.

Ce Forum, inauguré par le Secrétaire Général de la Ligue des États Arabes, a réuni hauts représentants des médias, des instances de régulation et des milieux académiques du monde arabe avec leurs homologues espagnols.

Il a été l'occasion pour la présidente de la Haute Autorité d'attirer l'attention sur les risques pour les médias de participer à la polarisation des opinions publiques notamment sur des questions d'intérêt géostratégique commun, et de souligner l'importance du dialogue entre les acteurs médiatiques pour la promotion de la connaissance mutuelle.

A l'issue du Forum, les participants ont été reçus en audience par le souverain espagnol le Roi Felipe VI au Palais Royal de la Zarzuela.

La Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen – COPEAM

Une délégation de la Haute Autorité a participé, le 24 juin à Sofia, aux travaux de la 29ème Conférence Annuelle de la Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen (COPEAM) sur le thème «Médias et instabilités globales : quelle contribution à la paix ?» organisée par la Télévision Nationale Bulgare.

A cette occasion, la présidente de la Haute Autorité a attiré l'attention sur l'hégémonisme médiatique exercé par les médias mainstream internationaux, accentué par l'incapacité des médias de beaucoup de pays dans différentes régions du monde à faire entendre leurs perspectives propres, plaidant pour un dialogue inclusif et égalitaire au sein de la communauté médiatique internationale, particulièrement en temps de crise, afin que les médias puissent jouer pleinement leur rôle dans la réduction des incompréhensions et la construction de la paix.

Participation d'une délégation de la HACA aux travaux de la 29ème Conférence annuelle de la COPEAM, en Bulgarie

International Institute of Communications – IIC

Dans le cadre de ses efforts en matière de veille professionnelle et technologique, la HACA a participé, du 1er au 4 novembre à Ottawa, à l'édition 2022 de la Semaine des politiques et de la régulation des communications organisée annuellement par l'International Institue of Communications (IIC) dont elle est membre.

A cette occasion, le Directeur Général de la HACA a présenté une perspective africaine de la problématique de l'asymétrie de régulation entre les médias traditionnels et les acteurs en ligne, en attirant notamment l'attention sur les défis démocratiques, culturels et sociaux que cette question représente sur le continent et en présentant les pistes de réflexion au sein du réseau africain RIARC visant à permettre aux régulateurs africains de faire entendre leur voix aussi bien dans leurs pays respectifs que vis-à-vis des acteurs globaux de la communication.

Le Directeur Général a également participé à un atelier spécial co-organisé par le réseau francophone REFRAM et le Réseau francophone de la régulation des télécommunications et intitulé «Développement des compétences des régulateurs en matière de données».

L'Union de Radiodiffusion des États Arabes – ASBU

A l'invitation de l'Union de Radiodiffusion des États Arabes, la HACA a pris part, du 9 au 12 novembre à Riyad, à la 22ème édition du Festival de la Radio et de la Télévision Arabe sous le thème : «Les médias dans un monde en construction».

A cette occasion, la HACA a tenu un stand au salon sur l'avenir des médias (Future of Media Exhibition - FOMEX 2022), aux côtés de 120 exposants représentant diverses institutions et entreprises médiatiques arabes et internationales.

Le Directeur Général et les différents membres de la délégation ont ainsi eu l'occasion de présenter aux nombreux visiteurs du salon l'expérience marocaine en matière de régulation indépendante des médias audiovisuels, le mandat de la Haute Autorité en matière de garantie de la liberté d'expression, de promotion des principes des droits humains et des valeurs démocratiques dans les contenus médiatiques, ainsi que les outils et procédures relatifs au monitoring des programmes audiovisuels.

Entretien du Directeur général de la HACA avec le Directeur exécutif des affaires des bénéficiaires et des partenaires à l'Autorité générale des médias audiovisuels au Royaume d'Arabie Saoudite

Le Congrès Mondial des Médias

Une délégation de la HACA conduite par la présidente de l'institution a pris part, du 15 au 17 novembre à Abou Dhabi, aux travaux du «Congrès Mondial des Médias» organisé sous le thème «Façonner l'avenir des médias».

Cette première édition a été marquée par la participation de très nombreux professionnels des médias, experts en communication numérique, chercheurs académiques de renommée internationale, institutions gouvernementales, instances de régulation et sociétés spécialisées dans la production et les technologies des médias.

Les panels et ateliers thématiques organisés ont traité de questions d'actualité dans le système médiatique global telles que les opportunités d'investissement que présentent notamment les médias digitaux, les apports et les risques de l'usage de l'intelligence artificielle dans la communication, la nature de l'impact de l'offre de contenus des plateformes numériques globales sur les habitudes de consommation médiatique des différents publics ou encore les problématiques de la diversité et de l'inclusion à l'ère du numérique.

Le Forum Mondial de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies – UNAOC

La présidente de la HACA a pris part, les 22 et 23 novembre à Fès, à la 9ème édition du Forum Mondial de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies tenue sous le thème «Vers une alliance de paix : Vivre ensemble comme une seule humanité», co-présidée par le Ministre marocain des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger et le Haut Représentant pour l'Alliance des Civilisations des Nations Unies, et marquée par la présence de nombreuses personnalités de premier plan dont le Secrétaire Général de l'ONU António Guterres.

Participant au panel «Contrer et adresser le discours de haine en ligne», elle a indiqué dans son intervention que la prolifération, particulièrement dans les réseaux sociaux, des discours de haine, de polarisation et de stigmatisation ainsi que de la désinformation ne peut être réduite à un désordre de l'information ou une dérive de la communication mais est fortement alimentée par les doubles standards qui subsistent au sein de la communauté internationale concernant le traitement de problématiques globales telles que la question migratoire, le terrorisme et les Droits de l'Homme, appelant à œuvrer collectivement au développement de l'esprit critique et à la promotion d'une véritable culture de l'altérité.

La HACA a participé au Forum Mondial de l'Alliance des Civilisations à Fès

La chaire UNESCO d'éducation aux médias et à l'information

La HACA a participé, le 14 décembre, aux travaux du séminaire d'étude intitulé «Education aux médias : enjeux publics et implications académiques» organisé par la Chaire UNESCO d'éducation aux médias et à l'information et d'humanisme numérique et l'Université Internationale de Rabat (UIR).

A l'occasion des travaux de ce séminaire, la HACA a présenté aux académiciens, aux chercheurs et aux représentants de la société civile sa vision des finalités et des enjeux en matière d'éducation aux médias. Elle a notamment indiqué à ce propos que l'engagement de l'instance de régulation marocaine avait pour ambition l'appropriation de l'exercice de la régulation par l'ensemble des citoyens usagers des médias.

Organisé en collaboration avec l'IHECS Afrique et la Commission Nationale pour l'Education, la Science et la Culture, ce séminaire a vu la participation de très nombreux représentants du monde académique, de la recherche scientifique, des experts internationaux, des représentants de départements ministériels, des professionnels des médias et des acteurs associatifs.

1.5 La gouvernance et la vie interne

1.5.1 Renforcement des outils techniques de régulation

Dans le cadre de la dématérialisation des échanges entre le régulateur et les opérateurs de communication audiovisuelle, et après la finalisation de la mise en place des modules dédiés aux déclarations électroniques des opérateurs éditeurs de services de radio et de télévision, publics et privés, la HACA a procédé en 2022 au développement et à l'opérationnalisation d'un nouveau module de la plateforme électronique de télédéclaration HACABridges dédié aux opérateurs commercialisant des services audiovisuels à accès conditionnel (SAC) ou à la demande (SAD), leur permettant d'effectuer la télédéclaration périodique de certaines données commerciales et financières. Un accompagnement et des formations dans les locaux de la HACA ont été réalisés pour le compte des quatre opérateurs SAC et SAD (Maroc Telecom, Meditélecom et Wana Corporate et Al Awael Al Alameyah).

1.5.2 Les ressources humaines

L'évolution des effectifs

L'effectif de la Direction Générale de la Communication Audiovisuelle – DGCA est passé de 150 personnes, en 2021, à 148 personnes, à fin 2022 à la suite du départ à la retraite de deux membres du personnel.

La moyenne d'âge des ressources humaines de la HACA est de 43 ans. Les cadres, les cadres supérieurs et le personnel assumant une responsabilité représentent 87% de l'ensemble des ressources humaines.

Ressources humaines de la HACA en 2022
Pyramide des âges

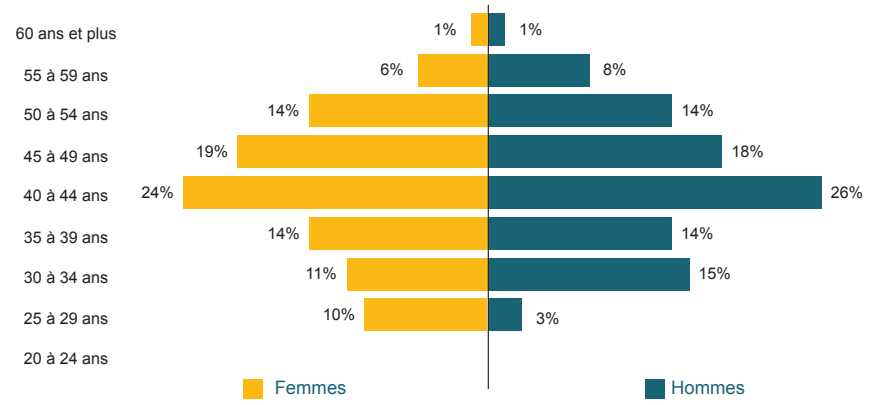

En 2022, les femmes représentent 48% de l'ensemble de l'effectif des ressources humaines de la HACA. Elles occupent 27% des postes de responsabilité au sein de l'Instance (directrices et managers d'unités).

La part des femmes dans l'effectif de la DGCA en 2022
Répartition de l'effectif global par genre

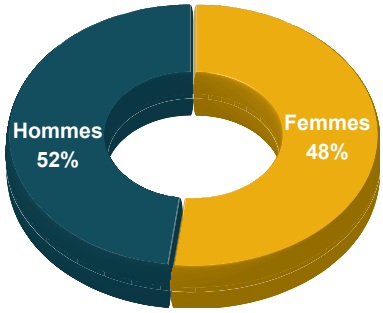

La part des femmes dans l'effectif de la DGCA en 2022
Répartition des postes de responsabilité par genre

Répartition des postes de responsabilité par genre - DGCA

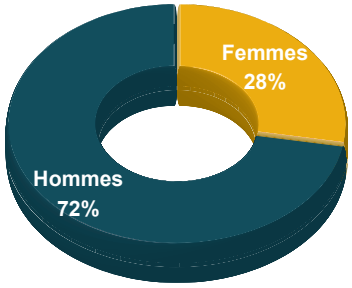

Répartition des postes de responsabilité par genre et par cétégorie - DGCA

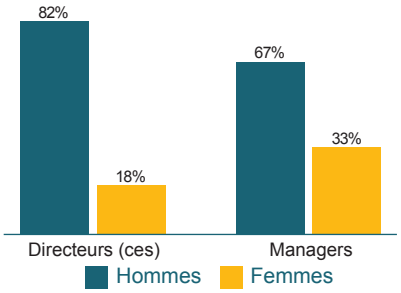

La formation continue

Cinq (05) actions de formation ont été réalisées durant l'année 2022 au profit de 43 membres du personnel, représentant 21 jours de formation. Ces formations ont porté sur différents domaines, notamment l'informatique/Système d'information et les métiers de la régulation de l'audiovisuel.

Répartition des formations réalisées par nature -2022

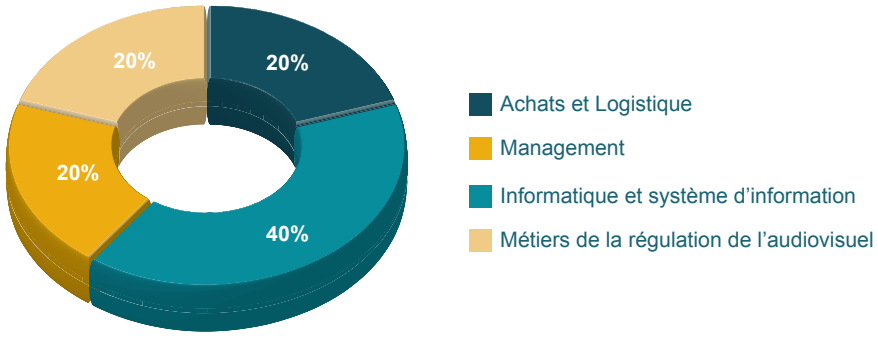

Par ailleurs, 36 collaborateurs de la HACA ont pris part au cours de l'année 2022 à des colloques et tables rondes traitant des questions diverses, tels que la transformation digitale, l'audiovisuel, l'intelligence artificielle et la protection des enfants sur Internet.

2 • Le suivi de l'évolution du paysage audiovisuel national

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a organisé, le 05 avril, le 28 octobre et le 29 novembre 2022 au siège de l'Institution, des cérémonies de renouvellement de licence et de signature des nouveaux cahiers des charges respectivement de MFM Radio, HIT Radio et Radio Atlantic.

Le déclenchement de ce processus, généralisé à l'ensemble des opérateurs, intervient à l'issue d'un bilan établi de concert, lors de la série des réunions d'écoute et d'échange tenues avec eux et avec les acteurs de l'écosystème audiovisuel, en particulier le CIAUMED, le CIRAD en 2021 et le Bureau Marocain du Droit d'Auteur, en 2022. Il en est ressorti des engagements plus précis et mieux équilibrés en matière de thématique, de vocation et de couverture territoriale, à la lumière des enseignements de quinze années de régulation depuis l'octroi de la première génération des licences, l'établissement des premiers cahiers des charges y afférents en 2006 et la diffusion des premiers programmes radiophoniques en 2007.

Les nouveaux cahiers des charges visent également à consolider les acquis de régulation en matière d'équilibre et d'honnêteté de l'information, de respect de la dignité humaine et de l'égalité des sexes, de protection du jeune public et de lutte contre les discours de haine et de racisme. Ils clarifient et précisent davantage les engagements des opérateurs en matière de communication publicitaire et d'exigences essentielles se rapportant à la sécurité des sites et des installations de production et de diffusion.

En 2022, la HACA a renouvelé les licences de MFM Radio, Hit Radio et Radio Atlantic et a établi leurs nouveaux cahiers des charges

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle a tenu en 2022 une réunion avec le Bureau Marocain du Droit d'Auteur

Les membres du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle ont également effectué, dans le cadre du programme des visites de terrain inauguré en 2021, des visites aux sièges de Medi1 TV, Radio Méditerranée Internationale et Cap Radio.

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle en visite au siège de Medi1 TV et Radio Méditerranée Internationale à Tanger

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle en visite au siège de Cap Radio à Tanger

2.1 L'offre audiovisuelle nationale

Au 31 décembre 2022, le paysage audiovisuel national comptait[1] :

- Une offre publique regroupant 12 services télévisuels et 16 services radiophoniques :

- 4 télévisions généralistes à vocation nationale (Al Aoula, 2M, Tamazight et Medi1 TV Maghreb) ;
- 2 télévisions d'information (Medi1 TV Arabic et Medi1 TV Afrique) ;
- 1 télévision généraliste à vocation régionale (Laâyoune) ;
- 5 télévisions thématiques (Arriyadiya, Arrabiâ, Assadissa, Aflam et Al-Maghribiya);
- 5 radios à couverture nationale (Nationale, Amazighe, Radio 2M, Chaine Inter et Mohammed VI du Saint Coran) ;
- 11 radios à couverture régionale (Casablanca, Fès, Meknès, Tanger, Dakhla, Laâyoune, Marrakech, Agadir, El Hoceima, Oujda et Tétouan).

- Une offre privée constituée de :

- 1 télévision (Chada TV) ;
- 18 stations de radio, dont 8 radios FM à couverture nationale, 4 radios FM à couverture multirégionale[2], 1 réseau de 5 radios à couverture régionale[3] et 1 radio à couverture multi-villes[4].

En 2021, le nombre des stations radios privées était de 21, il est passé à 18 stations en 2022, suite à l'établissement du nouveau cahier des charges de MFM dont le nombre des stations régionales en service passe de 4 à une seule station nationale.

L'offre thématique des radios et télévisions marocaines couvre notamment le sport, l'information, l'économie, le monde rural et l'agriculture, la culture, la musique, le divertissement, l'art de vivre et la société.

1. Sans compter deux télévisions satellitaires (Jeunesse et Documentaire) ayant obtenu licence et qui, au 31 décembre 2022, n'étaient pas encore opérationnelles.
2. Couverture étendue à moins de six bassins d'audience : Atlantic Radio, Cap radio, Luxe Radio et Radio Azawane.
3. Couverture étendue à un seul bassin d'audience : réseau Radio Plus
4. U Radio.

Modes de diffusion des télévisions publiques et privées

Part d'utilisation de chaque mode de diffusion par les télévisions publiques et privées

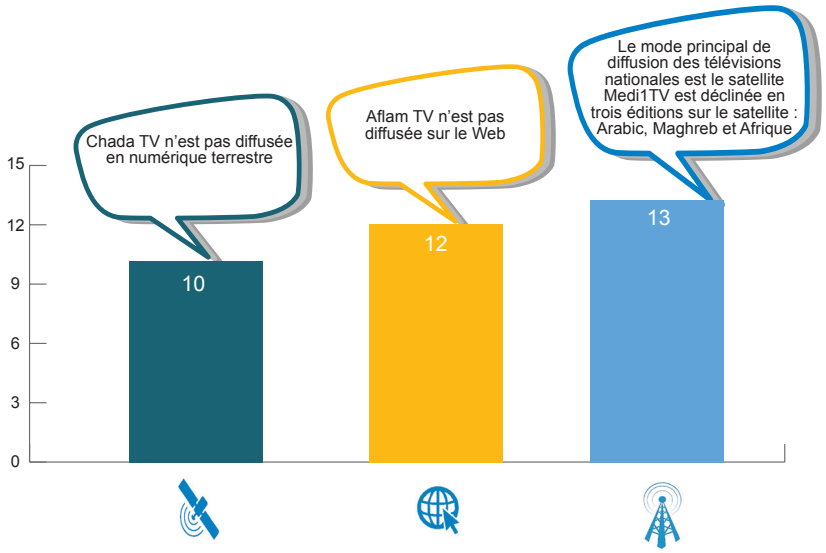

Modes de diffusion des radios publiques

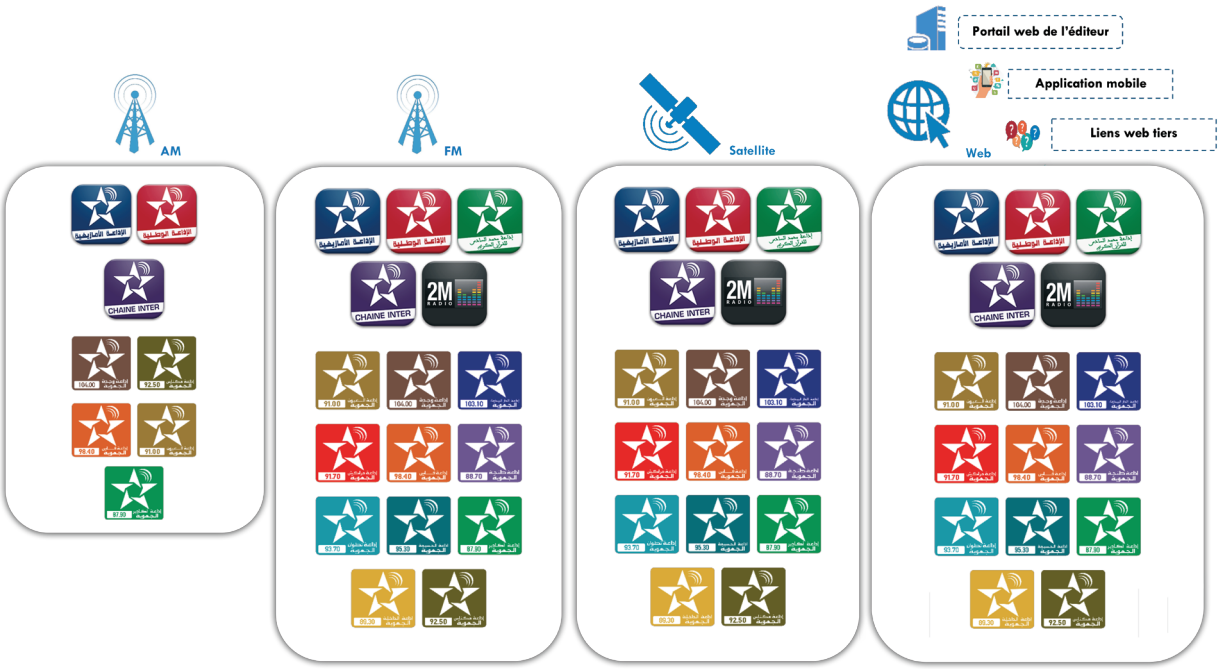

Part d'utilisation de chaque mode de diffusion par les radios publiques

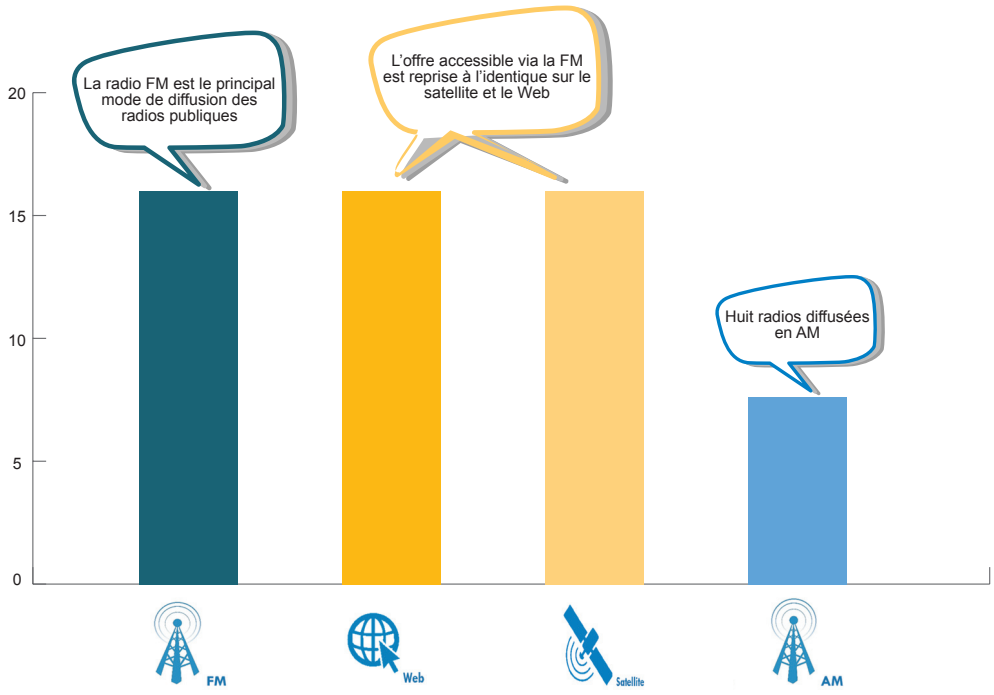

Modes de diffusion des radios privées

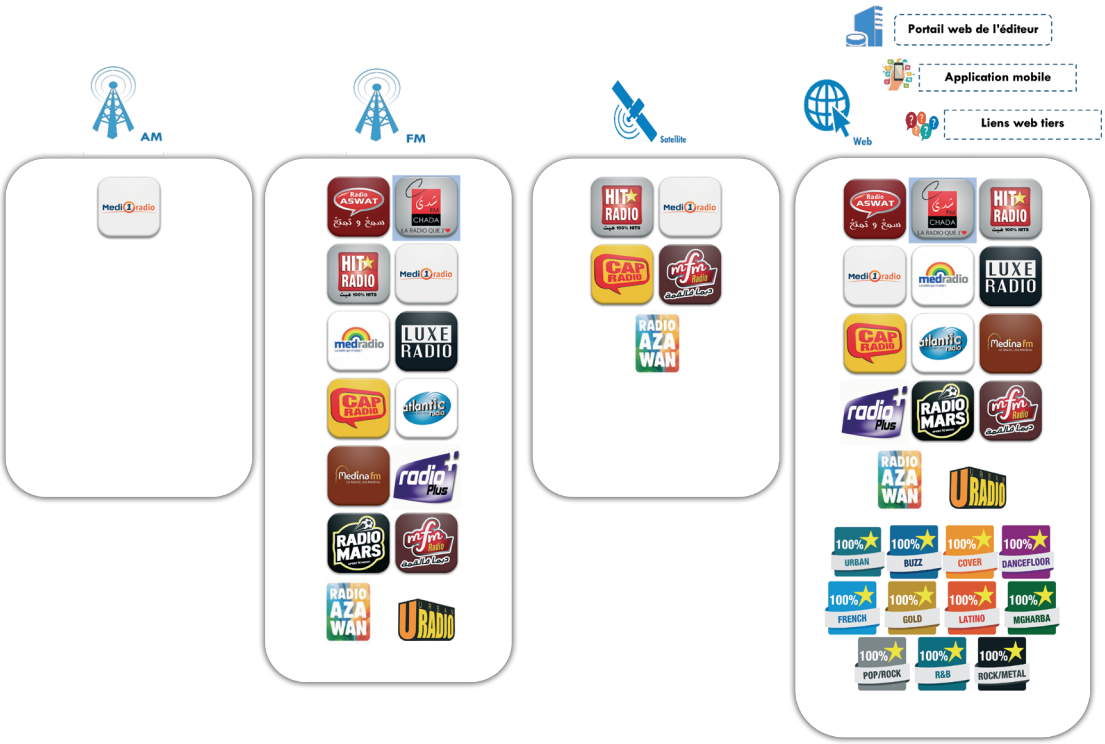

Part d'utilisation de chaque mode de diffusion par les radios privées

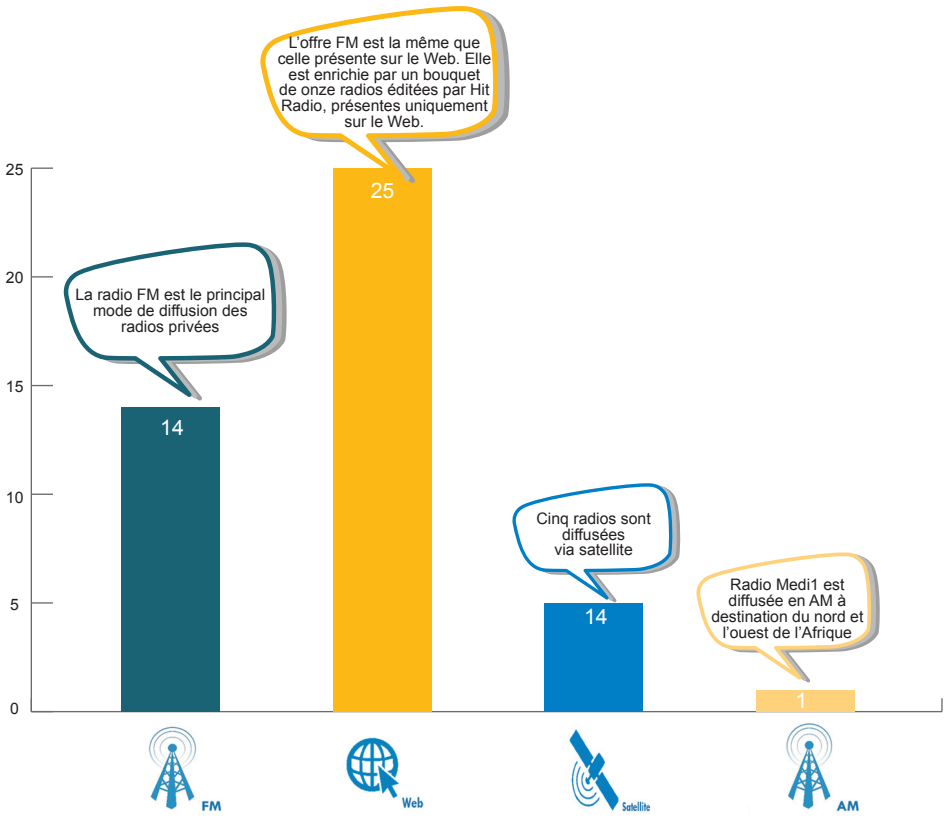

Couverture radiophonique en FM dans les provinces du Royaume en 2022

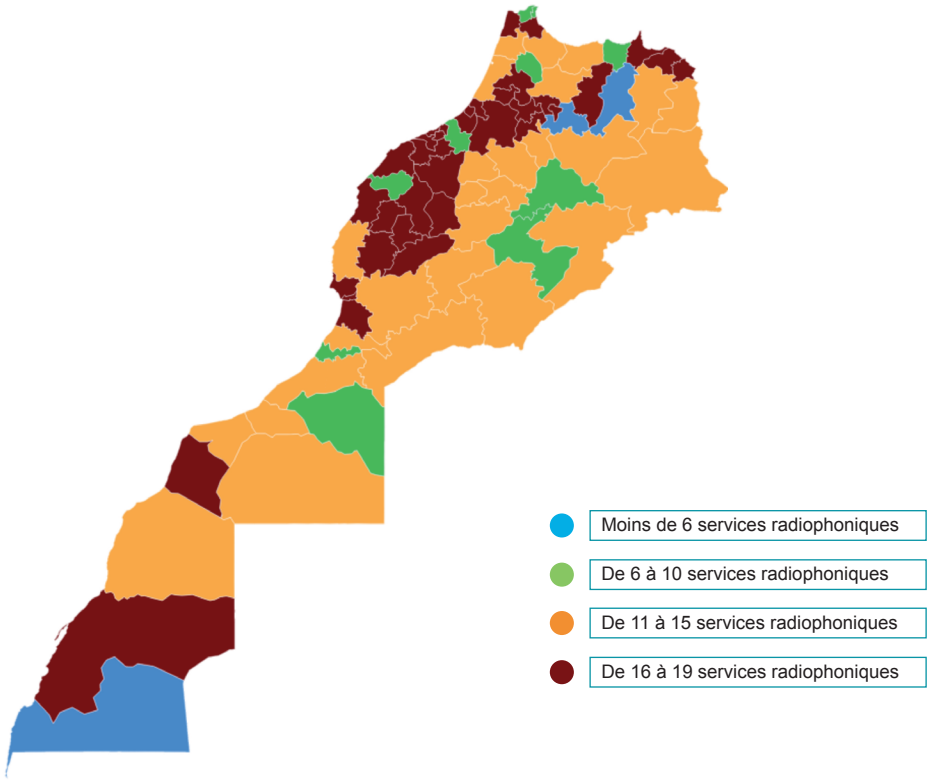

Couverture radiophoniques en FM publiques dans les provinces du Royaume en 2022

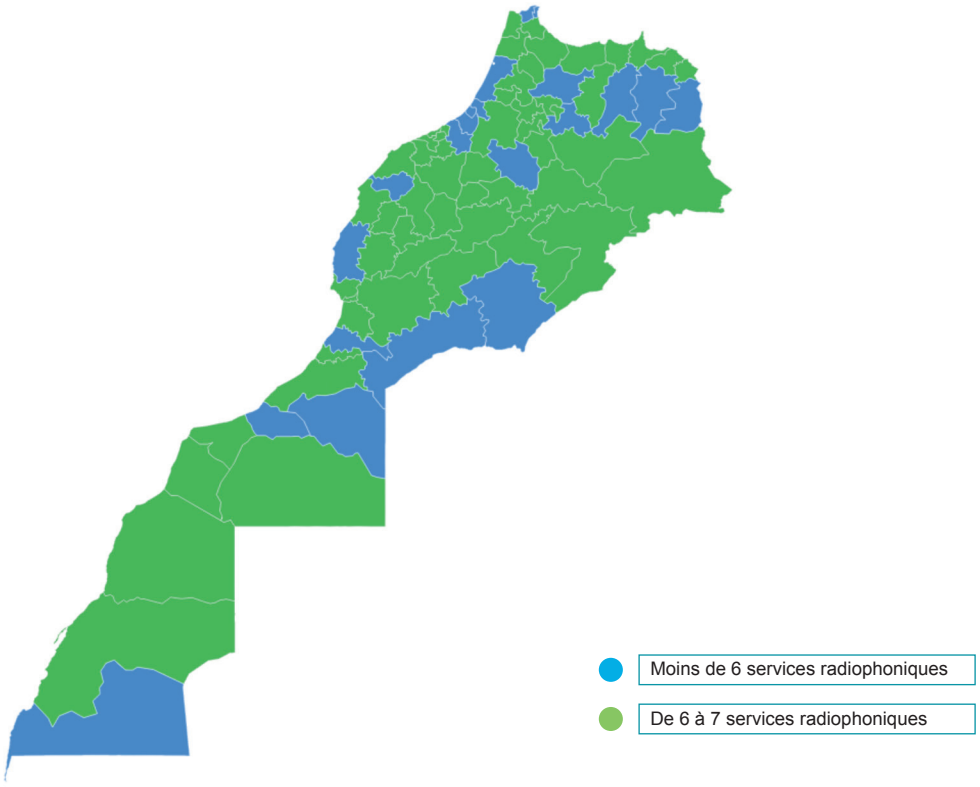

Couverture radiophoniques FM privées dans les provinces du Royaume en 2022

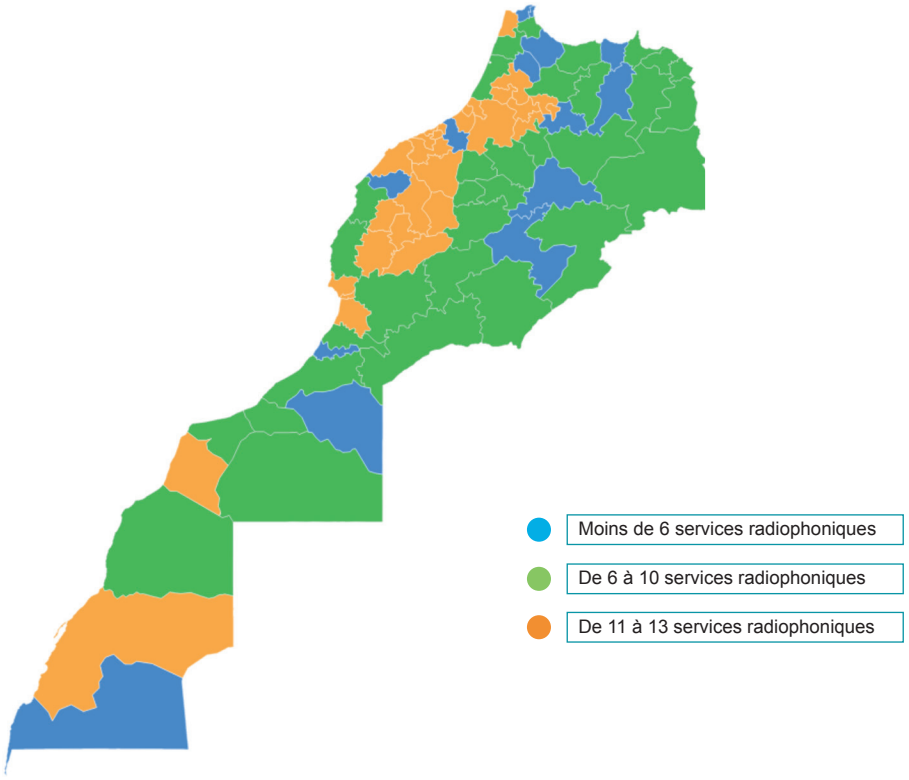

Au côté des services classiques de radio et de télévision, publics et privés, le paysage de la communication audiovisuelle national comprend, également, une offre privée de services audiovisuels payants, dont deux services à accès conditionnel et trois services à la demande.

Au 31 décembre 2022, l'offre des services à accès conditionnel est assurée par deux opérateurs (Maroc Telecom et Al Awael Al Alameyah) exploitant deux bouquets de chaînes de télévision. Le nombre d'abonnés à ces bouquets a augmenté en 2022, enregistrant 306 196 abonnements pour les deux opérateurs. Ce chiffre était de 81 311 abonnés, en 2021, et de 12 178 en 2020. L'offre des services à accès conditionnel est largement dominée par les chaînes sportives. C'est ce qui explique cette augmentation importante du nombre des abonnements, due principalement au déroulement de plusieurs événements sportifs d'envergure internationale et continentale, comme la Coupe du Monde au Qatar, la Coupe d'Afrique des Nations au Cameroun et les Jeux Olympiques à Pékin. Ainsi, des 266 chaînes commercialisées dans le cadre des bouquets à accès conditionnel, 68 sont dédiées au sport. La 2ème position dans cette offre de bouquets est occupée par les chaînes spécialisées dans le cinéma et les œuvres de fiction, avec 43 chaînes. Ainsi, 42% du nombre global de chaînes proposées aux Marocains, en tant que services à accès conditionnel, est dédiée au sport et au cinéma.

Pour les services audiovisuels à la demande, 3,416 millions d'abonnés sont enregistrés au cours de l'année 2022 pour un engagement de paiement d'au moins un (01) mois. Ce chiffre était de 300 361 abonnés, en 2021. Cependant, le nombre de clients actifs ne dépassait pas les 160.000 clients au 31 décembre 2022, contre 102.000 clients une année auparavant. La grande fluctuation que connaît le nombre d'abonnés durant l'année met en relief la cyclicité de la demande de ce genre de service.

Cette offre audiovisuelle à la demande est commercialisée par les trois opérateurs de télécommunications (Maroc Telecom, Meditélecom (Orange) et Wana Corporate). Les catalogues commercialisés dans ce cadre sont constitués essentiellement de films, de séries documentaires, de programmes de divertissement et de dessins animés. Ils sont accessibles sur des supports connectables, fixes et mobiles. Les œuvres audiovisuelles d'Amérique du Nord, du Moyen Orient et d'Asie sont majoritaires dans les catalogues des différentes offres.

Il en ressort assez clairement que les changements qui ont marqué les modes de consommation des contenus audiovisuels, accélérés par la pandémie de la Covid 19, ont fait de l'offre audiovisuelle sur catalogue un levier considérable de croissance pour les activités des opérateurs télécoms.

2.2 Le marché national de l'audiovisuel [5]

Pour une lecture précise des éléments ci-dessous, il est important de tenir compte du fait que l'opérateur Médi 1 TV est devenu une société de l'audiovisuel public à partir de l'exercice 2021.

L'évolution des ressources financières

Les produits d'exploitation (chiffre d'affaires et subventions d'exploitation) des opérateurs marocains éditeurs de services radiophoniques et télévisuels, aussi bien publics que privés[6], ont connu une baisse de 6,14%. Ils sont passés de 2,36 milliards de dirhams, en 2021, à 2,22 milliards de dirhams en 2022.

Evolution des produits d'exploitation des opérateurs marocains éditeurs de services radiophoniques et télévisuels

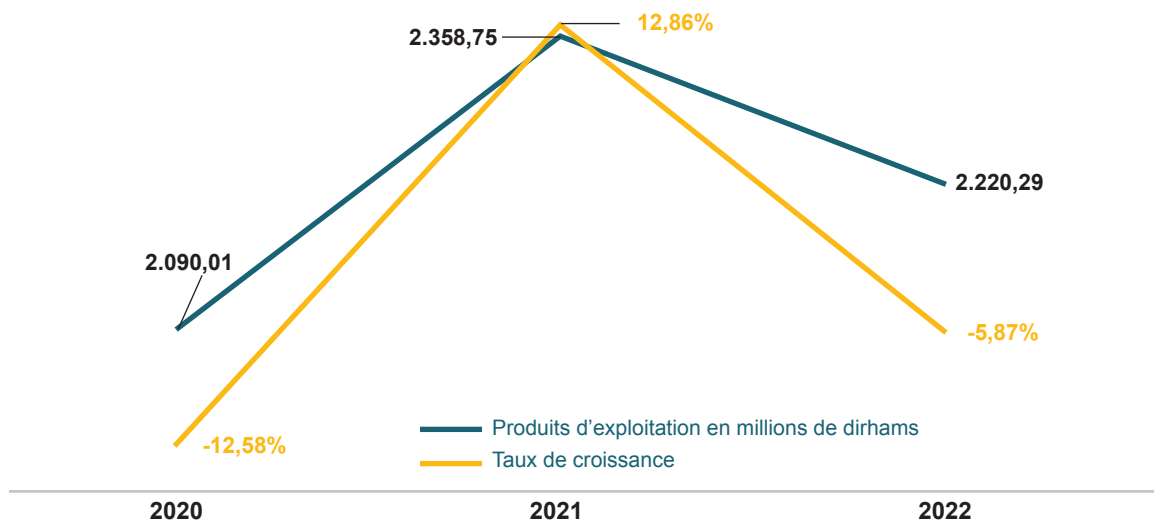

Cette baisse s'explique principalement par la chute conséquente des subventions d'exploitation servies exceptionnellement les deux années précédentes par l'Etat aux opérateurs privés pour les aider à faire face aux effets de la crise liée au Covid 19. Lesdites subventions ont baissé pour les opérateurs privés et opérateurs publics de l'audiovisuel respectivement de 70% et 22%.

5. Source : déclarations annuelles des opérateurs à la HACA

6. Trois opérateurs publics et douze privés.

Les produits d'exploitation du secteur sont générés majoritairement par les opérateurs publics qui ont réalisé 89% du volume global de ces produits, contre seulement 11% enregistrés par les opérateurs privés.

Répartition des produits d'exploitation par type d'opérateurs

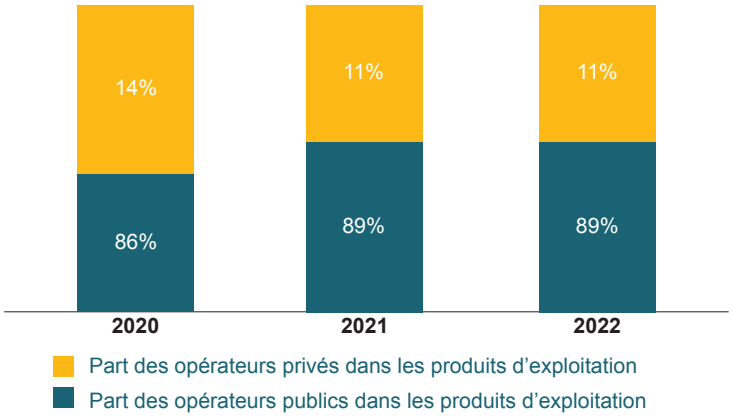

En revanche, le chiffre d'affaires des opérateurs marocains éditeurs de services radiophoniques et télévisuels est resté quasi-stable en passant de 1,18 milliards de dirhams, en 2021, à 1,19 milliards de dirhams, en 2022. Après un rebond de 33% en 2021, le chiffre d'affaires des opérateurs publics réalise un taux de croissance de 0,5% en 2022. Le chiffre d'affaires des opérateurs privés, quant à lui, réalise une performance légèrement positive de 4% en 2022 après deux années de baisse consécutives. Le chiffre d'affaires des opérateurs privés est passé de 427 millions de Dirhams en 2019 à 241 millions de Dirhams en 2022.

Evolution du chiffre d'affaires des opérateurs marocains éditeurs de services radiophoniques et télévisuels

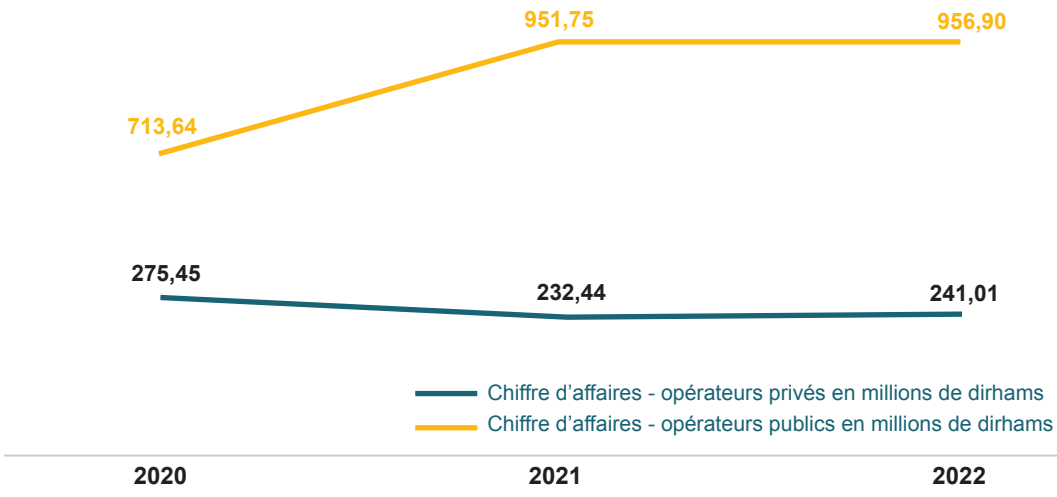

Pour les opérateurs publics de l'audiovisuel, la part des subventions d'exploitation dans le produit d'exploitation a connu une baisse considérable. En effet, les subventions d'exploitation[7] ont constitué 41% du volume global contre une moyenne historique de 46%, alors que le chiffre d'affaires[8] en a constitué en moyenne 54%. Dans l'ensemble, la composante des subventions d'exploitation des opérateurs marocains éditeurs de services radiophoniques et télévisuels, tous secteurs confondus, a connu une baisse progressive ces deux dernières années.

Répartition des produits d'exploitation par nature des recettes des opérateurs publics et privés éditeurs de services radiophoniques et télévisuels

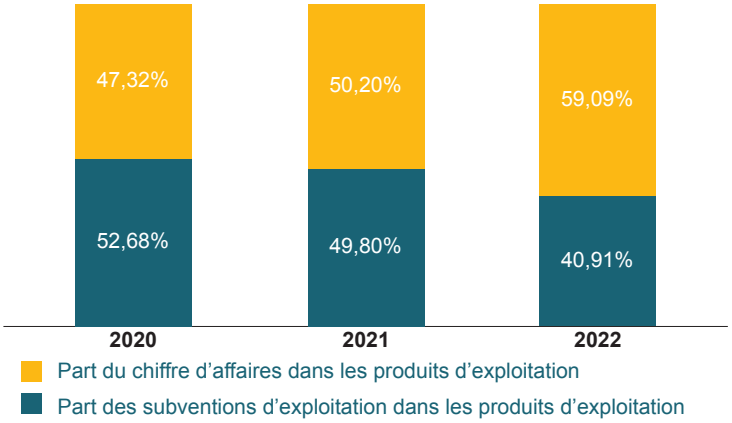

Le montant global des subventions versées aux opérateurs radiophoniques privés en 2022, tel que déclaré par ces derniers, s'élève à 8,14 millions de dirhams, contre 27,489 millions de dirhams en 2021 et 9,678 millions de dirhams en 2020, soit une baisse annuelle de 70%.

Répartition des produits d'exploitation par nature des recettes pour les opérateurs privés

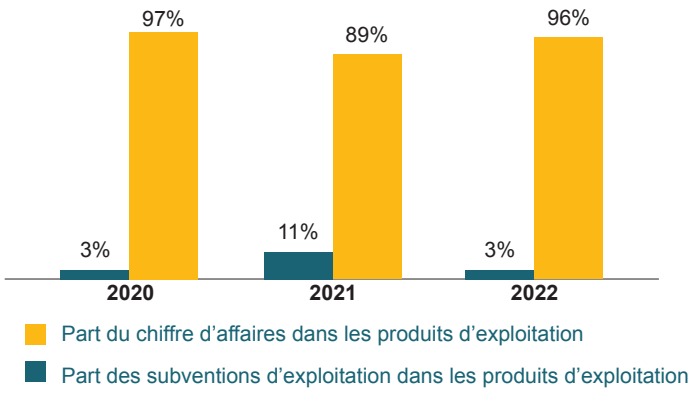

7. Subventions publiques : budget général de l'Etat, ministère des Habbous et autres subventions publiques.

8. Chiffre d'affaires : ventes espaces publicitaires/parrainage, ventes prestations techniques, ventes droits sportifs, TPPAN et FPPAN.

Les investissements globaux des opérateurs privés (hors production audiovisuelle)[9]

Après avoir enregistré une baisse de 61% en 2020, les investissements globaux des opérateurs de communication audiovisuelle privés continuent leur tendance haussière pour enregistrer une augmentation de 7% en 2022. Les investissements globaux des opérateurs de communication audiovisuelle privés se sont élevés à 16,54 millions de dirhams, contre 15,41 millions de dirhams en 2021 et 7,81 millions de dirhams en 2020. Ce niveau reste toujours faible par rapport aux années précédentes (hors 2020 touchée par la Covid 19).

Evolution des investissements globaux des opérateurs privés
en millions de dirhams

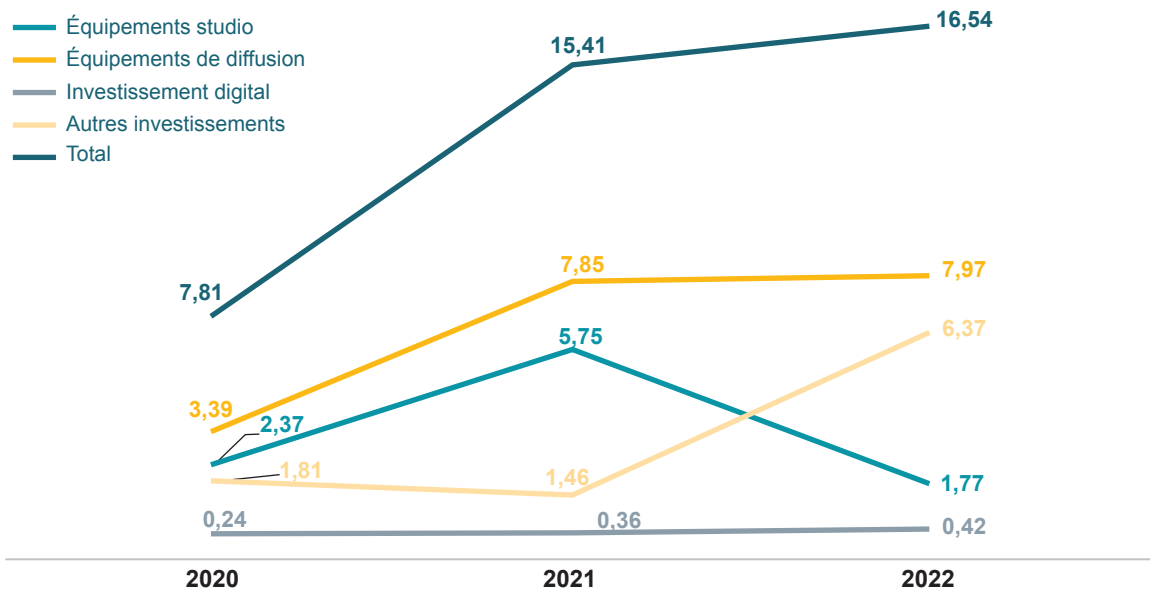

D'autre part, les sociétés de l'audiovisuel public ont réalisé des investissements à hauteur de 87,92 millions de dirhams en 2022 contre 95,10 millions en 2021 et 153,83 millions en 2020.

Evolution des investissements globaux des sociétés de l'audiovisuel public
en millions de dirhams

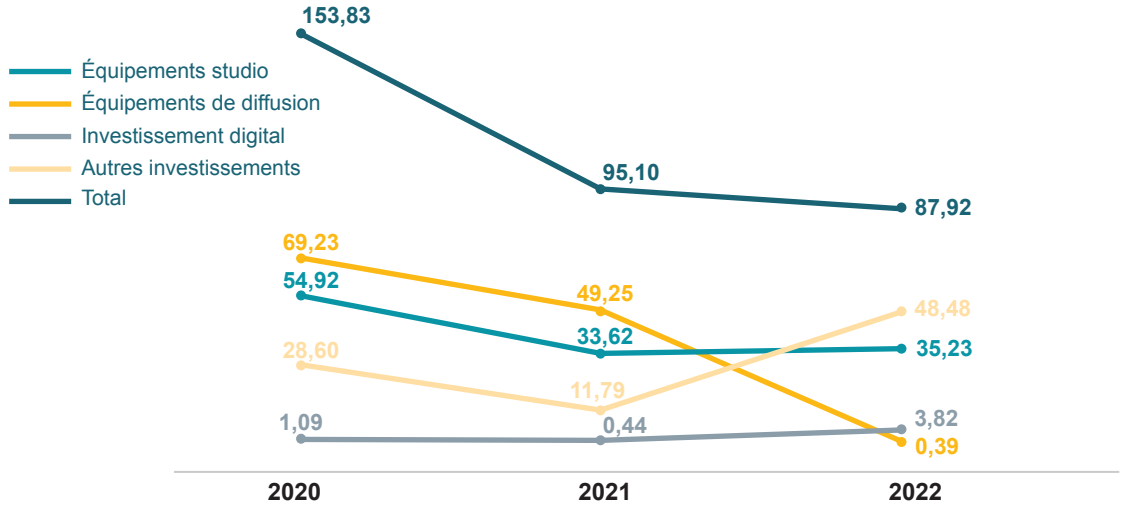

9. Source : déclarations annuelles des opérateurs à la HACA

L'évolution des ressources humaines[10]

Les ressources humaines du secteur audiovisuel en 2022
Evolution des effectifs globaux

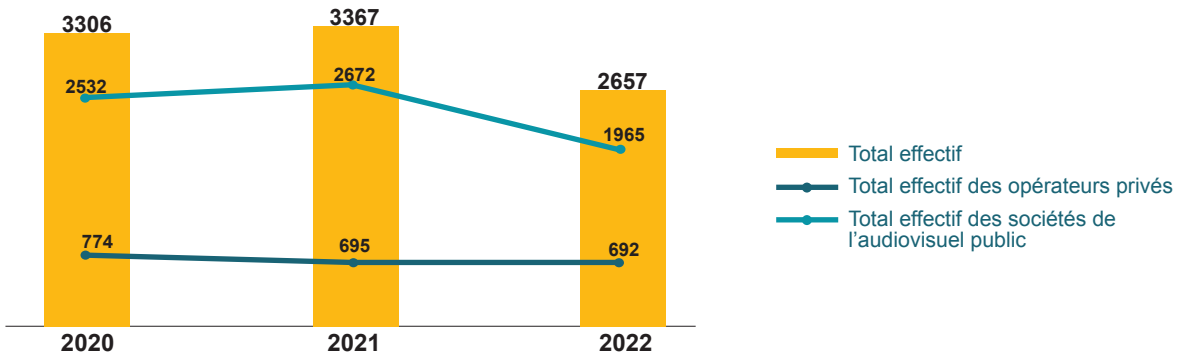

Concernant l'évolution des ressources humaines employées par le secteur, le nombre total de salariés travaillant au sein des entreprises de radio et de télévision a connu une baisse considérable en 2022, passant à 2657 contre 3 367 salariés en 2021

La répartition des ressources humaines du secteur audiovisuel en 2022
Evolution des effectifs globaux et répartition homme/femme

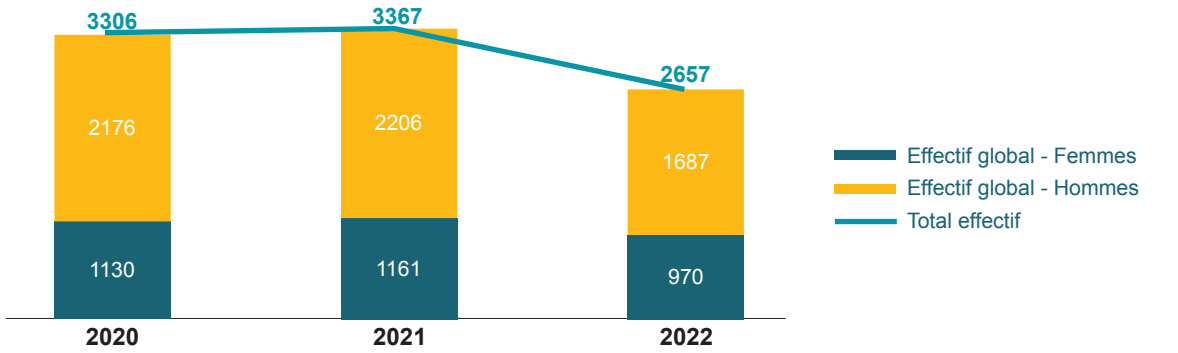

Malgré une légère baisse de la part des sociétés de l'audiovisuel public dans l'emploi au sein du secteur, celles-ci restent de très loin les principaux employeurs avec 74% de l'effectif global.

La répartition des ressources humaines du secteur audiovisuel en 2022
Evolution des effectifs globaux et répartition par type d'opérateurs
(y compris le personnel indépendant)

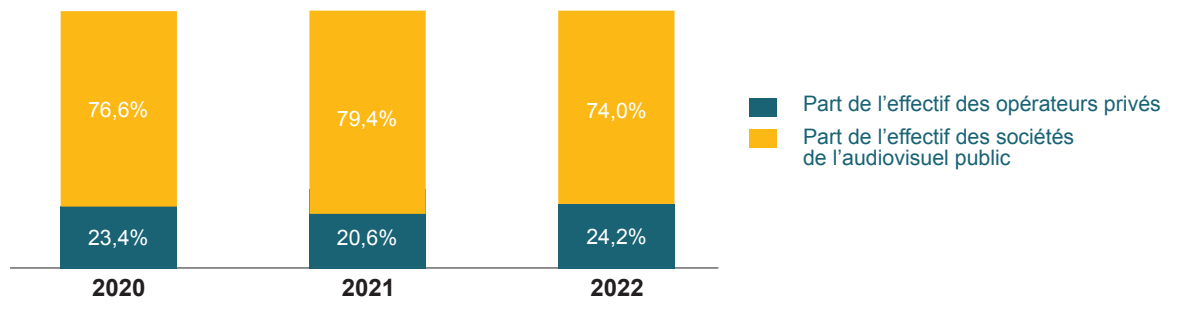

10. Source : déclarations annuelles des opérateurs à la HACA

Parmi les 2 657 salariés du secteur, 679 sont des journalistes. En 2022, leur nombre a connu une baisse de 6%, puisqu'ils étaient au nombre de 720 en 2021. Le nombre de journalistes du secteur s'est inscrit dans une tendance baissière depuis 2020. Sur les deux dernières années, le secteur a perdu 106 journalistes.

La répartition des ressources humaines du secteur audiovisuel en 2022
Evolution des effectifs des journalistes et répartition homme/femme

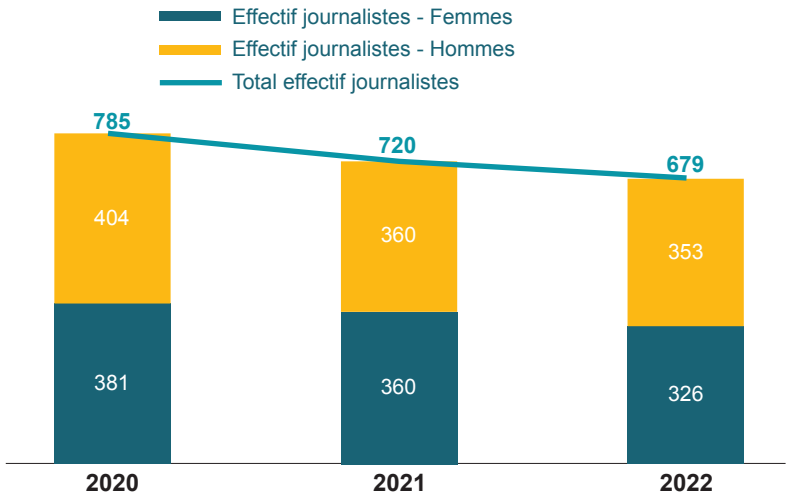

L'examen de la répartition par genre des ressources humaines évoluant dans le secteur de la communication audiovisuelle fait apparaître une présence des femmes moins importante que celle des hommes. Les femmes ne représentent que 37% des effectifs globaux du secteur, contre 34% en 2021. En revanche, le ratio homme-femme est plus équilibré parmi la catégorie des journalistes, dont 52% sont des hommes et 48% des femmes. Mais la baisse des effectifs a davantage affecté les femmes que les hommes.

La répartition des ressources humaines du secteur audiovisuel en 2022
Evolution des effectifs des journalistes et répartition par type d'opérateurs

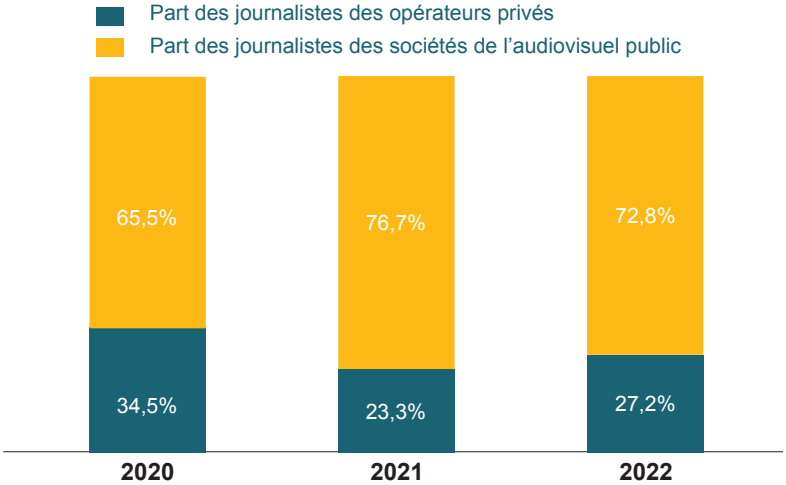

2.3 Les équipements et la consommation des médias

Les données exposées dans cette partie sont extraites de l'enquête 2022 sur l'accès et les usages des TIC dans les ménages et par les individus. Cette enquête a comme période de référence l'année 2022 et s'est déroulée sur le terrain entre janvier et février 2023. Elle est menée annuellement par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications – ANRT avec la participation d'autres organismes publics, notamment la Haute Autorité.

En 5 ans, on observe la progression substantielle de la pénétration des TIC et des pratiques numériques dans les habitudes de la société marocaine. 87,4% des ménages sont équipés d'Internet (91,6% des ménages en milieu urbain et 77,3% en milieu rural).

Taux d'équipement des ménages en Internet

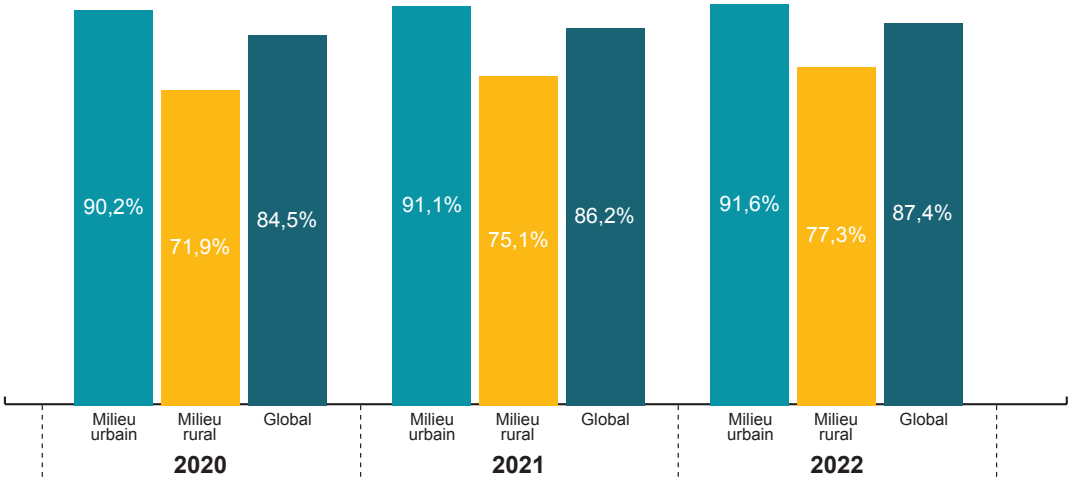

L'accès aux services télévisuels en ligne et le divertissement sont des raisons importantes justifiant l'équipement des ménages au Maroc en connexion Internet. Néanmoins, le suivi de l'actualité en reste la principale déclarée.

Motivations d'accès à Internet
(Ménages équipés en Internet)

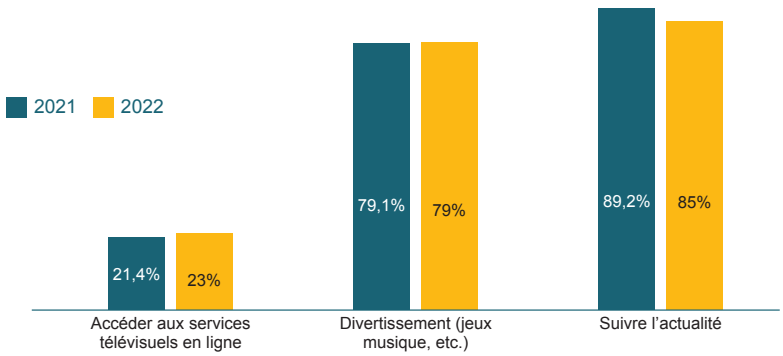

Par ailleurs, la forte pénétration d'Internet explique la forte croissance d'équipement des ménages en téléviseurs intelligents à travers le Royaume. En effet, 40,8% des foyers marocains sont équipés en smart TV, contre 36,3 en 2021, soit une croissance annuelle de 12% entre 2021 et 2022.

Équipement des ménages en supports de réception

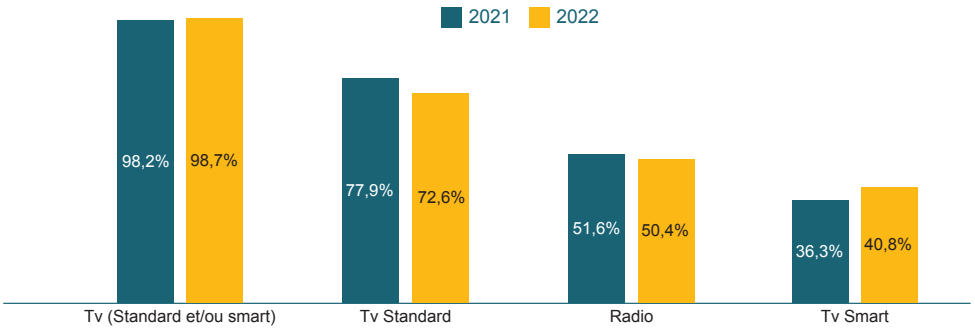

Avec un taux de pénétration de 98,7% des foyers fin 2022, toujours en légère progression, le téléviseur demeure l'écran le plus répandu dans les foyers devant les smartphones (89% des 5 ans et plus) et les postes radios (50,4% des foyers).

Support médiatique le plus utilisé pour suivre l'actualité (individus âgés de 5 ans et plus)

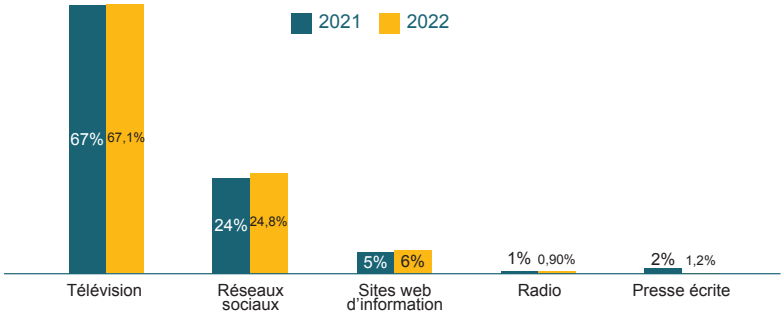

L'utilisation du smartphone, comme terminal pour consulter les contenus audiovisuels, ne cesse cependant de progresser : elle est de 40% en 2022 contre 31,4% en 2021. Plus de 6,5 millions de marocains y regardent chaque jour des programmes de TV en VoD.

Taux d'équipement en smartphone (individus âgés de 5 ans et plus équipés en téléphonie mobile)

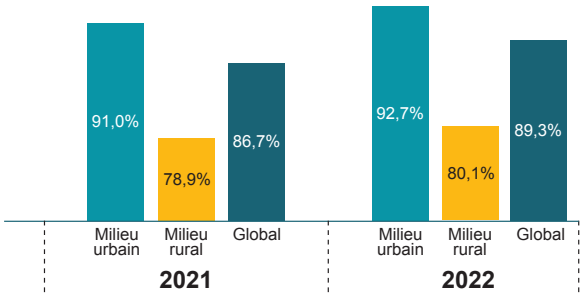

S'agissant des modes de réception de la télévision, la réception par Internet représente 32,6% à fin 2022, en hausse annuelle moyenne de 28% sur les quatre dernières années, et la réception terrestre représente 38,4%, en baisse moyenne de 7%. Le satellite constitue toujours le mode de réception dominant avec 97,1% des ménages, contre 96,8% une année auparavant.

Réception de la TV
(Ménages équipés en TV)

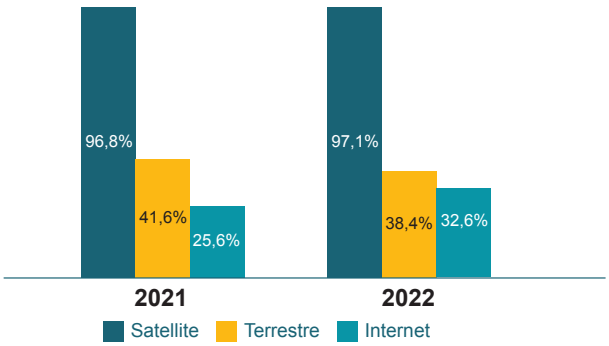

La quasi-totalité des ménages (99%) sont équipés en technologie de réception FM. Néanmoins, les pratiques des auditeurs marocains évoluent vers l'adoption d'usage de services radiophoniques numériques.

En effet, 2,1 millions écoutent des Podcast : 1,3 million d'hommes et 800.000 femmes. 12 Millions utilisent des services en ligne de musique, dont 1 million en version payante.

Le support préféré pour écouter la radio
(individus âgés de 5 ans et plus)

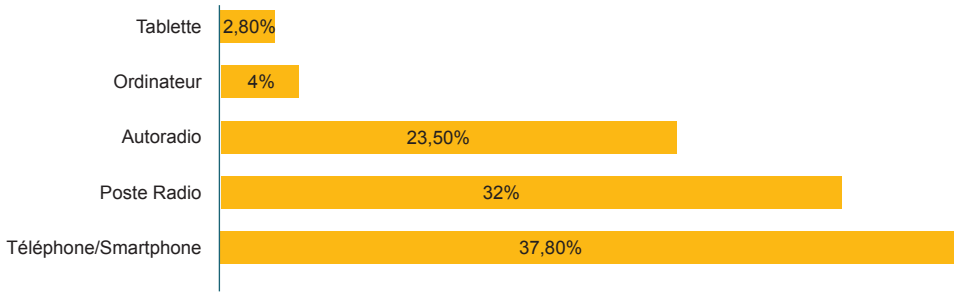

2.4 La production audiovisuelle nationale[11]

Pour une meilleure lecture des éléments ci-dessous, il est important de tenir compte du fait que l'opérateur Médi 1 TV est devenu une société de l'audiovisuel public à partir de l'exercice 2021.

En 2022, les chiffres des investissements dans la production audiovisuelle nationale reflètent une baisse de 6,39% par rapport à 2021. En 2020, le montant était de 768,34 millions de Dirhams contre 827,97 en 2021.

Dans ce cadre, les services télévisuels ont réalisé 749,55 millions des 779,02 millions de dirhams investis en 2022, soit 96.56% des investissements globaux. Les services radiophoniques y ont contribué à hauteur de 26,73 millions de dirhams.

La production audiovisuelle nationale
Répartition par secteur

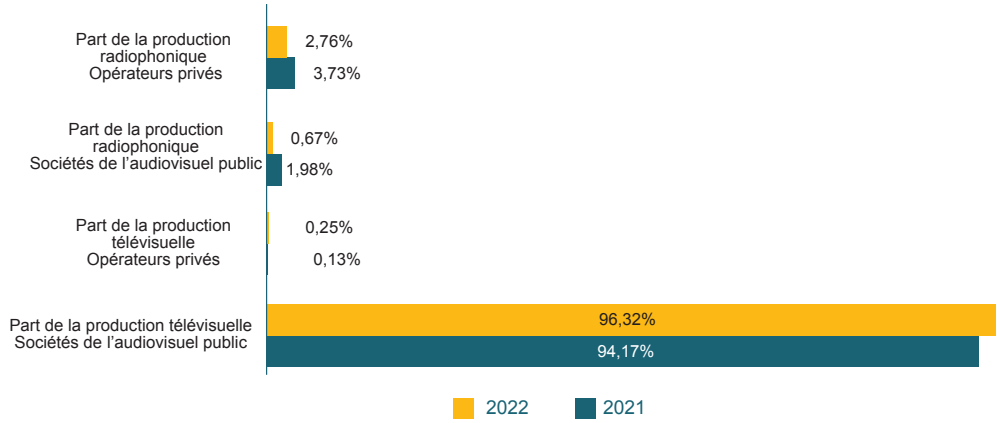

Sur l'ensemble des productions télévisuelles, 50% des investissements ont été réalisés dans le cadre de productions externes, contre 33% exécutés en interne. En 2022, les séries et téléfilms ont constitué 32% du total des investissements (238,27 millions de Dirhams), devenant ainsi le genre télévisuel qui a bénéficié le plus de l'effort d'investissement.

La production audiovisuelle nationale
Répartition par type de production

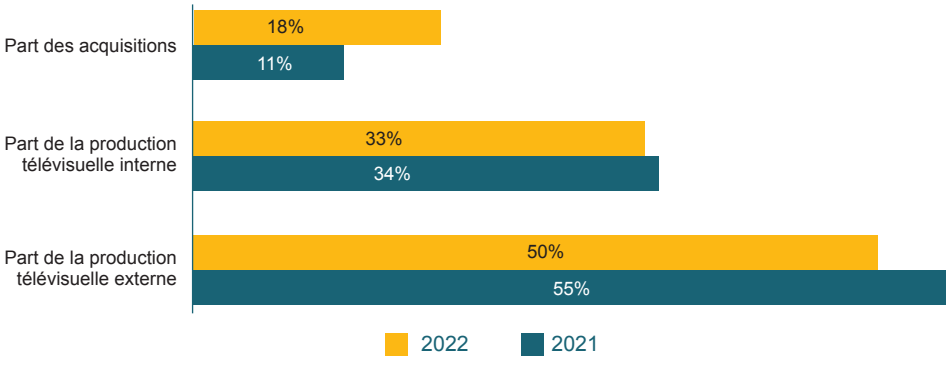

11. Source : déclarations annuelles des opérateurs à la HACA

Investissements dans la production audiovisuelle nationale en 2022
Répartition par genre et type de production (en millions de Dirhams)

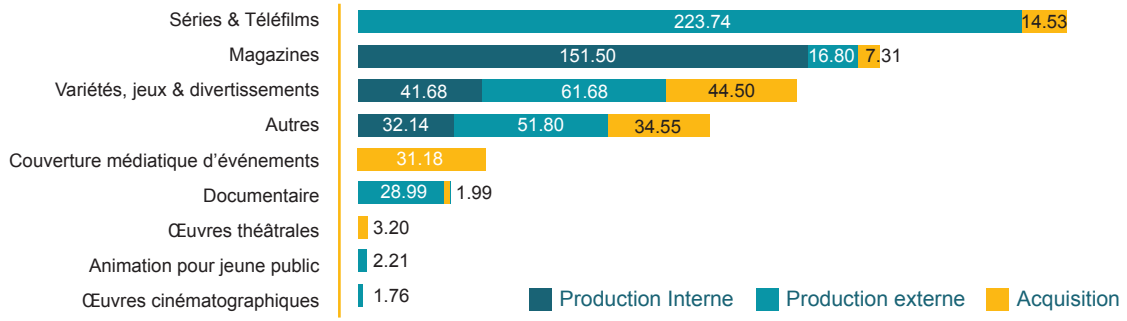

Par ailleurs, en 2022 on relève une diminution de la part des productions en langues étrangères. La part de la langue Amazighe quant à elle a augmenté de 3 points.

En 2022, les productions en langue arabe ont représenté 80% des productions nationales avec 599,97 millions de Dirhams.

La production audiovisuelle nationale
Répartition par langues

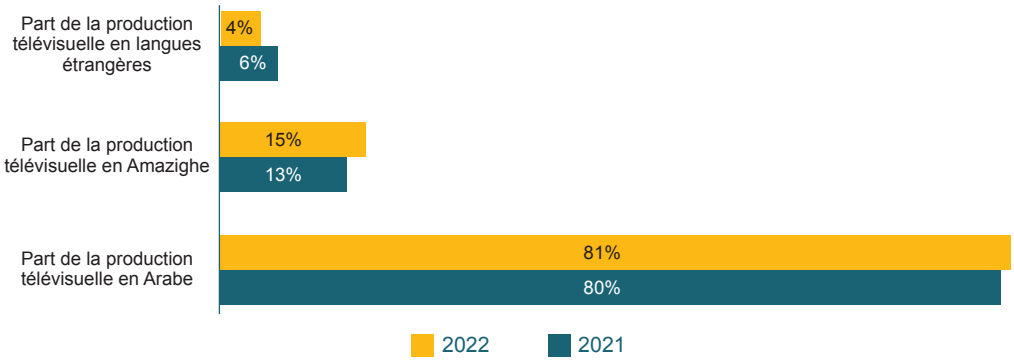

Les productions en langue Amazighe enregistrent une évolution constante avec 16% en 2022, contre 13,61% en 2021 et 13,16% en 2020. Le montant des productions en langues étrangères s'élève, quant à lui, à 29 millions de Dirhams.

Investissements dans la production audiovisuelle nationale en 2022
Répartition par langue (en millions de Dirhams)

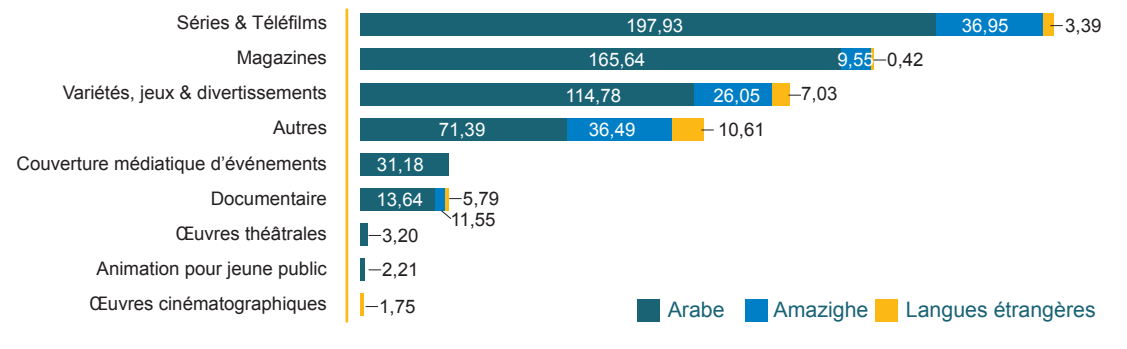

Conclusion

Conclusion

La compétition dans le domaine de l'audiovisuel se déroule, désormais, dans un espace transfrontière où se télescopent des intérêts économiques avec des enjeux géostratégiques, des enjeux de souveraineté culturelle et des enjeux de cohésion sociale et d'intégrité de l'information dans chaque société. C'est pourquoi, l'analyse comme l'anticipation de l'évolution du système médiatique national ne peuvent se faire à travers la seule donne technologique. Le changement dans les habitudes médiatiques des usagers corollaire de cette révolution technologique est l'un des éléments les plus importants à observer en permanence aussi bien par les acteurs du secteur que par les régulateurs et les responsables des politiques publiques.

Répondre aux nouvelles attentes des publics devenus internautes, implique, entre autres, la mise en place d'une réelle capacité de production de contenus nationaux. Les chiffres figurant dans le présent rapport annuel montrent que les investissements, à ce niveau, demeurent loin des standards requis pour une industrie médiatique viable et compétitive à l'ère du numérique. Toute stratégie de promotion de la capacité de production audiovisuelle doit en outre prendre en compte la réalité du marché global sur lequel sont désormais offerts les produits médiatiques et culturels. La radio et la télévision nationales sont tenues de chercher et de fidéliser des publics qui ont un accès quasi illimité à des contenus conçus pour le marché global par des acteurs globaux notamment les plateformes numériques.

Enfin, les modalités et les dispositifs de financements innovants qui restent à mettre en place dans notre pays, pour que les productions marocaines trouvent leurs marché national et international, contribueront certainement à faire évoluer le modèle économique de l'audiovisuel national mais elles ne résoudront pas, à elles seules, la question de la compétitivité de l'audiovisuel marocain. L'édification d'une véritable industrie culturelle et médiatique nationale est la seule réponse possible face à l'hégémonie et à la puissance de marché des plateformes globales qui investissent de plus en plus le créneau «politiquement correct» des productions locales et des œuvres exprimant la diversité humaine et culturelle. La globalisation de l'offre de contenus audiovisuels et numériques a eu en effet pour conséquence de créer une demande qui se développe progressivement, d'œuvres authentiques et de contenus de proximité.

Face à cette réalité, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle est consciente du fait qu'il y a besoin également de formuler un nouveau paradigme de régulation de l'espace audiovisuel marocain. Ce nouveau paradigme ne saurait se traduire pas de simples aménagements du périmètre de régulation prévu par le mandat de l'Autorité. L'enjeu réel est de créer collectivement une synergie de visions et d'actions pour permettre aux citoyens usagers des médias d'évoluer dans un espace public médiatique performant et crédible. Un espace de liberté d'expression, de débat public, d'accès à l'information et à la connaissance. Un espace à même de renforcer la cohésion nationale et d'être un vecteur durable du soft power du pays.

الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري

Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Angle Av Annakhil et Mehdi Ben Berka Hay Riad, Rabat 10000, Maroc
Tél. : +212 5 37 57 96 00 • E-mail : info@haca.ma • Site web : www.haca.ma

@HacaMaroc Haca Maroc Haca_international